

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 25 septembre 2018**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

| NOMS PRENOMS | PRESENCE |
|--|-------------------------------|
| JANKY Eustase (Président) | P |
| Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe | |
| GEOFFROY Michel | P |
| GASPARD Sarra | P |
| GROS Olivier | A |
| SAINTON Jean-Pierre | A |
| Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe | |
| BILBA-BOURGUIGNON Ketty | A |
| COLLARD Martine | P |
| MERIL Alex | Procuration à M. GEOFFROY |
| Collège A - Commission recherche Pôle Martinique | |
| DANIEL Justin | P |
| JOSEPH Philippe | P (Procuration à M. ROOS) |
| SMITH RAVIN Juliette | P |
| ROUVILLAIN Jean-Louis | Procuration à M. JUSTIN |
| Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique | |
| LAPOINTE Julien | P |
| JEHEL Louis | P (procuration à M. LAPOINTE) |
| ROOS Christophe | P |
| Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| ANTOINE-JONVILLE Sophie | P |
| CHICOT Pierre-Yves | A |
| Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe | |
| BOUDHAU Marlène | P |
| CLERGUE Manuel | P |
| LEMOINE Soazig | P |
| Collège B - Commission recherche Pôle Martinique | |
| L'ETANG Gerry | A |
| MAINGE Paul-Emile | A |
| Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique | |
| DORVILLE René | P |
| MEZEN Chantal | P (Procuration à M. DORVILLE) |

| | |
|--|-------------------------------------|
| ROGERS Dominique | P |
| Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| JEAN-ALEXIS Célia | P |
| REMI Céline | P |
| Collège C - Commission recherche Pôle Martinique | |
| GALY Karine | Procuration à Mme MEZEN |
| JO Louis-Félix | A |
| Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| JACQUET Nathalie | P |
| Collège D - Commission recherche Pôle Martinique | |
| DESERT Gérard | A |
| Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| AZEDE Catherine | Procuration à Mme BEHARY |
| LETIN Grégory | P |
| Collège E - Commission recherche Pôle Martinique | |
| BERNADINE Jean-Marc | Procuration à Mme PAJARD |
| PAJARD Anne | P |
| Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| COLLOT Moïse | A |
| Collège F - Commission recherche Pôle Martinique | |
| PELAGE Mirella | A |
| BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe | |
| BEHARY Franciane | P |
| VARDE Bruno | Procuration à M. LETIN |
| BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique | |
| JEAN-BAPTISTE Pascale | P |
| METHELIE Nathalie | A |
| Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| ODACRE Elisabeth | N'est plus membre du CAC |
| SOLVAR Sidney | N'est plus membre du CAC |
| Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique | |
| CLAUDE Jean-Philippe | P (procuration à Mme Jean-Baptiste) |
| GONFLON GROS-DESIRS Patricia | A |
| Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe | |
| AL WARRAK Karen (<i>Titulaire</i>) | A |
| PARVIN Nicolas | P |
| BIABIANY Emmanuel | P |
| BOUGRER Maella | N'est plus membre du CAC |
| CHOLET Stéphane | P |
| DELESSY Marine | A |

| Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique | |
|--|-------------------------------------|
| AUDAR Alvin | P (Procuration à Mme Jean-Baptiste) |
| BAROUT Gwénaëlle | N'est plus membre du CAC |
| TOUSSAY Yonella | N'est plus membre du CAC |
| HARRIGAN Jackenson | A |
| BOLIVARD Nathanael | N'est plus membre du CAC |
| TRESFIELD Anna-Léa | N'est plus membre du CAC |
| Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe | |
| BENGOUBOU-VALERIUS Mendy | Procuration à M. GEOFFROY |
| MARTINEZ Dominique | A |
| Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe | |
| DERUSSY Odile | A |
| ROQUELAURE Philippe | A |
| Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique | |
| MARIE-JOSEPH Pierre | A |
| QUENEHERVE Patrick | A |
| Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique | |
| HARDY DESSOURCES Marie Clotilde | A |
| VENGETO Frédéric | A |
| Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative) | |
| VAILLANT Jean (Directeur ED) | A |
| Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative) | |
| MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit) | P |
| BERHET Dominique (Directeur ED) | A |

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Académique plénier du 18 juin 2018 ;
2. Election du Vice-Président étudiant du pôle Martinique ;
3. Examen et validation sur un dispositif de reconnaissance de l'engagement des étudiants ;
4. Examen et validation du calendrier universitaire des composantes du Pôle Martinique (2018-2019) ;
5. Examen et validation du calendrier universitaire de la composante UFR SEN ;
6. Examen et validation des dates des épreuves de rattrapage dans les calendriers universitaires des composantes UFR STAPS et EPSE 971 ;
7. Examen et validation des modalités de contrôle des connaissances générales ;
8. Examen et validation de la création ou du renouvellement des diplômes d'université de la Faculté des sciences médicales ;
9. Examen et validation de la campagne d'emplois des Professeurs d'université.

(Début de la séance à 9h20)

PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour à tous les collègues. Monsieur AUDEBERT, vous m'entendez ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Je vous entends parfaitement, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Je voudrais juste vous dire qu'il y a un mouvement en Guadeloupe. Le groupe « Rebelle » est à l'entrée de l'établissement et perturbe un peu. Il s'agit d'un problème de notes d'une étudiante de SJE, le groupe « Rebelle » est là pour défendre cette étudiante qui aurait remis une copie, alors qu'elle n'était pas présente le jour de l'examen. Je ne sais pas, je ne suis pas en conseil disciplinaire mais c'est le motif de la présence du groupe « Rebelle » dans l'établissement. Ce mouvement ralentit un peu la mise en place du conseil mais nous avons le quorum. Je pense que nous pouvons travailler normalement sur tous les points. Nous avons des points très importants à voir aujourd'hui, si nous n'arrivons pas à tout voir, ce n'est pas bien grave. L'essentiel est de voir les points les plus importants d'autant que certains devront passer devant le Conseil d'Administration jeudi.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont fait le déplacement pour discuter des différents points prévus à ce conseil. Avant de passer aux questions diverses, je voudrais vous dire que Monsieur DAVID a ajouté un diplôme d'université pour la Martinique.

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Bureau de la recherche scientifique*) – Il y a quatre diplômes universitaires à étudier, trois créations et un renouvellement.

M. le Président Eustase JANKY – Nous le ferons si nous en avons le temps. Y a-t-il des questions diverses ?

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Juste une question très technique qui consiste à déterminer si nous sommes considérés comme étant en « année maquette » au niveau du référentiel d'activités.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – J'aimerais savoir s'il serait possible de faire un point sur la question des parcours de remédiation. Il y a eu une réunion, des décisions ont été prises mais nous n'avons pas eu d'information à ce sujet en Martinique. Nous n'avons pas les demandes du Rectorat, les composantes aimeraient savoir à quel point en est cette question.

M. le Président Eustase JANKY – Je demanderai à Madame COLLARD de faire un point sur la question.

Mme – J'ai une question concernant la possibilité qu'ont les post-docs ou les ingénieurs des laboratoires de faire des heures en vacation. Il serait intéressant d'avoir un texte ou une lettre de cadrage par rapport à cette question.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – Je voudrais simplement dire que nous avons eu une CFVU hier, elle était prévue pour le 14 septembre en synergie avec la CFVU de Guadeloupe mais n'a pu se tenir car nous avons su tardivement qu'il n'y avait plus de gestionnaire administratif pour la CFVU. La CFVU du 14 a dû être annulée et s'est tenue le 24. Nous n'avons eu que très tardivement les documents

pour travailler en particulier sur les dossiers de contrôle des connaissances et les engagements de la vie étudiante. Nous nous sommes réunis hier mais nous avons eu de grandes difficultés à démarrer notre réunion, des difficultés à atteindre le quorum car nous avons constaté qu'il y avait une majorité d'étudiants (plus de quatre sur six) qui n'étaient pas présents et qui n'exerçaient plus comme étudiants dans l'université d'où notre difficulté pour pouvoir commencer notre CFVU. Nous n'avons pas pu valider des documents importants. Je remercie les collègues CFVU qui étaient là mais nous n'avons pas pu aller jusqu'à une validation. Le travail a été effectué mais nous n'avons pas pu le valider. Nous avons eu le document sur l'engagement de la vie étudiante en cours de séance et n'avons pas pu l'analyser. Nous avons tenu à nous excuser auprès de vous et à vous dire également la difficulté que nous avons eue à avoir le DGSA présent au sein de notre CFVU pour travailler. J'ai cru comprendre que ce problème était en voie de résolution.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. J'ajoute que ce n'est pas nécessaire d'avoir un DGSA présent en CFVU. C'est important qu'il soit présent ce matin pour organiser la réunion de Conseil Académique d'autant qu'il y a une élection, mais un DGSA n'est pas indispensable pour la réunion de la CFVU.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – C'est un DGSA de pôle que vous (*inaudible*) le règlement et que nous n'avons plus depuis le départ de Mme (*inaudible*) il y a un peu plus d'un an.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, le problème de (*inaudible*) c'est qu'il ne trouvait pas de personnel administratif pour l'aider à organiser la CFVU. Du coup, il a dû la reporter et ce n'est que très récemment qu'il a eu quelqu'un pour l'aider. Malheureusement, il n'a pu tenir sa CFVU qu'hier. Comme il manquait quatre étudiants et qu'il fallait avoir le quorum, il a beaucoup hésité avant de démarrer sa réunion. Il a démarré tardivement ce qui explique qu'il n'a pu travailler correctement et voir tous les points qui étaient prévus. Nous tiendrons compte de ce que vous venez de dire, Monsieur JEHEL. Nous allons commencer..., il y a une question ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Une question de Monsieur CLAUDE.

M. Jean-Philippe CLAUDE (*Doctorant Commission Recherche Pôle Martinique*) – Ma remarque rejoint celle de Monsieur JEHEL au sujet de la présence des élus étudiants dans les différents conseils. Nous avons une difficulté à savoir que beaucoup d'étudiants élus ne sont plus inscrits à l'Université des Antilles, ce qui fait que dans beaucoup de conseils notamment la CFVU, le CAC voire les commissions **FSDIE**, le quorum ne peut pas être atteint. Je sais que Madame JEAN-MARIE du BVE a déjà informé le service juridique de cette situation, ce depuis le début du mois de septembre. Que pouvons-nous faire concernant cette situation ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame GARNIER qui est au service juridique vous fera une réponse.

Mme Gladys GARNIER (*DAJ Administration générale*) – Les textes précisent clairement que doivent être pris en considération pour l'appréciation du quorum, les membres qui siègent au sein de la commission mais en l'espèce, les étudiants qui ne sont plus inscrits dans une université, ne sont plus en exercice. Il est donc possible de ne pas les comptabiliser pour le calcul du quorum. C'est la réponse qui a été adressée à Monsieur JEHEL. Ceci dit, à plus long terme, un nouvel arrêté vous sera communiqué avec la liste actualisée du collège usagers.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Monsieur JEHEL.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – La difficulté pour nous était d’avoir la preuve que ces étudiants n’étaient plus inscrits à l’université. C’est ce qui nous a mis en difficulté. Nous n’avions pas d’éléments pour pouvoir vérifier qu’ils n’étaient plus inscrits à l’Université.

Mme Gladys GARNIER (*DAJ Administration générale*) – Je me rapprocherai du service juridique afin d’en être sûre et de rédiger l’arrêté correspondant.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – A quel moment aurons-nous l’organisation des nouvelles élections pour que ces élus étudiants soient à nouveau... Qui le fera ?

Mme Gladys GARNIER (*DAJ Administration générale*) – Il n’est pas nécessaire que les élections soient organisées. Une liste a été présentée lors de cette fameuse élection. En l’absence du titulaire et du suppléant, il existe encore d’autres noms qui peuvent remonter et qui feront office de titulaires et de suppléants.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Nous pourrions avoir rapidement l’arrêté avec la liste des noms, dans la semaine ?

Mme Gladys GARNIER (*DAJ Administration générale*) – Dès lors que Monsieur DURIMEL m’aura confirmé l’inscription ou pas des étudiants de l’université en CFVU.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons commencer le conseil. Le premier point à l’ordre du jour : la validation du procès-verbal du 18 juin 2018.

1- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 18 JUIN 2018

M. le Président Eustase JANKY – Je suppose que vous l’avez lu. Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Je l’ai lu, je n’ai pas de remarque particulière. Par contre, j’aurais bien voulu avoir la version définitive (nous l’avions indiqué dans le PV) de l’exonération des droits et également le PV relatif à la cellule de valorisation J’avais juste une demande de modification, Monsieur ZAHIBO et Monsieur DOLMEN s’étaient engagés à nous donner les versions définitives.

M. le Président Eustase JANKY – Vous allez vérifier, vous me direz ?

M. Jean-Charles DAVID (Responsable Bureau de la recherche scientifique) – Nous allons réparer cet oubli très prochainement, je vous enverrai...

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Vous les enverrez à tout le monde ?

M. Jean-Charles DAVID (Responsable Bureau de la recherche scientifique) – Bien sûr. Ces documents sont prêts, nous vous les enverrons.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Juste une remarque. En page 10 (la dernière phrase me concernant) je ne pense pas avoir dit « je voudrais savoir comment nous allons procéder maintenant pour ce projet qui n’a pas été signé »... je ne sais pas ce que j’ai dit mais c’est « validé. »

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CHOLET.

M. Stéphane CHOLET (Elu étudiant Pôle Guadeloupe) – Simplement pour signaler qu’en page 11, lors de mon intervention, il est précisé que je suis là en qualité d’invité du Pôle Guadeloupe, en réalité j’étais présent en tant qu’élus étudiant.

M. le Président Eustase JANKY – Avez-vous d’autres questions ? Nous passons au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s’abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à l’unanimité des votants

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur AUDEBERT.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Unanimité en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Une personne ne prend pas part au vote en Martinique.

2- ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU POLE MARTINIQUE

Mme Gladys GARNIER (*DAJ Administration générale*) – Nous allons profiter de ce CAC plénier pour procéder à l'élection du Vice-président étudiant du Pôle Martinique. Ce dernier a été désigné par les membres de la Commission de la recherche et de la CFVU du pôle Martinique, le 28 juin 2018 à 10h00. Il s'agit de Monsieur Jean-Philippe CLAUDE qui a obtenu 14 voix ce fameux jour. Le nombre de votants était de 21, il y a eu sept bulletins blancs ou nuls. Nous allons procéder aujourd'hui à l'élection de ce Vice-président. Monsieur CLAUDE disposera de cinq minutes de présentation, aucune question ne sera autorisée à l'issue de sa présentation. Concernant les modalités de vote, chacun des électeurs sera appelé à voter en fonction du collège. Le pôle Martinique procèdera simultanément à l'élection du V/P étudiant du Pôle Martinique. Les micros seront éteints de manière à ce que la procédure se fasse relativement vite, Monsieur AUDEBERT sera chargé de la mise en place de ce processus. Il en sera de même pour le pôle Guadeloupe. Le vote se fera à bulletins secrets avec passage obligatoire dans l'isoloir.

M. le Président Eustase JANKY – La parole est à Monsieur Jean-Philippe CLAUDE pour un exposé de quatre à cinq minutes.

M. Jean-Philippe CLAUDE (*Doctorant Commission Recherche Pôle Martinique*) – Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je me présente très rapidement, Jean-Philippe CLAUDE. Je suis élu doctorant à la commission Recherche du pôle Martinique, depuis novembre 2016. Je suis doctorant en biogéographie (*inaudible*). Je suis aussi le président de l'association des doctorants et des chercheurs de Martinique, mon mandat arrive à échéance en novembre 2018. Je me suis présenté pour être Vice-président des étudiants du Pôle Martinique à la demande de mes camarades élus étudiants du pôle. Nous avons commencé à travailler ensemble sur plusieurs projets, notamment l'engagement étudiant. Je pense que j'ai été proposé pour mon sérieux, mon assiduité, ma volonté à mener des projets et à dynamiser la vie du Campus. Durant mon mandat qui sera d'ailleurs très court, j'aimerais pouvoir aider les associations qui sont pleines de timidité, d'un manque d'engagement, d'ambition etc. Je pense que les associations participent à l'épanouissement de l'étudiant. Mon travail sera aussi de coordonner un peu les agissements des individus de manière à ce que l'on puisse se concerter plus souvent et former une force de propositions sur le pôle. J'espère que mon travail, notamment à l'échelle individuelle avec Madame JEAN-MARIE, permettra cette année de retenir ce qui (*inaudible*) au Campus, de donner une autre image de notre université. Le même travail que je fais au sein de l'association des doctorants, j'espère pouvoir le faire dans les autres associations. J'aimerais aussi dire que je m'engage aussi à (*inaudible*) de faire un rapprochement entre les deux pôles. Il faut absolument que les étudiants apprennent à réagir comme une seule université et non pas de manière polaire, séparément etc. Actuellement a lieu un séminaire du leadership, un séminaire destiné aux doctorants de l'université qui a débuté lundi et qui se terminera vendredi. Cinq doctorants de la Guadeloupe et sept de la Martinique sont actuellement hébergés à la Martinique. Ce sont des leaders dans leurs domaines : biologie, économie, culturel etc. A la fin, les doctorants des deux pôles (Guadeloupe et Martinique) devront passer une semaine ensemble pour apprendre à se connaître, à travailler ensemble et à développer leur projet professionnel. C'est une initiative qui vise à rapprocher les étudiants des deux pôles en essayant de trouver des événements. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Merci Monsieur CLAUDE. Nous allons maintenant passer à l'élection. Nous avons dit qu'il n'y avait pas de question après la présentation. Nous éteignons les micros pour procéder à l'élection sur chaque pôle, nous mettrons ensuite les données en commun.

Déroulement des élections

Mme Gladys GARNIER (DAJ Administration générale) – Nous allons procéder au dépouillement.

Mme Gladys GARNIER (DAJ Administration générale) – Nous sommes 18 présents y compris le Président. Ont pris part au vote 17 membres du CAC. Nous sommes d'accord sur les votants ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur AUDEBERT, avez-vous fini en Martinique ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Nous avons fini.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons donner les résultats.

Mme Gladys GARNIER (DAJ Administration générale) – Pour le pôle Guadeloupe, nous avons eu 17 votants dont 15 votes favorables et deux bulletins blancs.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Pour le pôle Martinique, nous avons 15 votants dont 13 en faveur du candidat CLAUDE et deux blancs.

Mme Gladys GARNIER (DAJ Administration générale) – Par conséquent, il y a eu 28 suffrages exprimés en faveur de Monsieur CLAUDE et quatre bulletins blancs.

VOTE



Nombre de votants : trente-deux (32)

M. Jean-Philippe CLAUDE : vingt-huit (28) voix

Bulletins blancs : quatre (4)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLAUDE est élu Vice-président étudiant du pôle Martinique.

(Applaudissements)

M. le Président Eustase JANKY – Félicitations Jean-Philippe CLAUDE. Bienvenue et bon travail. Merci beaucoup. Nous allons poursuivre.

3- EXAMEN ET VALIDATION DU DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que les étudiants des deux pôles ont travaillé sur ce document.

M. Grégory LETIN (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Puis-je prendre la parole ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. Grégory LETIN (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je suis en train de compter le nombre de votants en Guadeloupe et le nombre de votants en Martinique. Je crois avoir entendu 15 et 17, cela signifie qu'officiellement nous sommes 32 dans la réunion. Je ne sais pas si le quorum est atteint.

M. le Président Eustase JANKY – Le quorum est de 31 parce qu'il y a quatre étudiants de moins en Martinique.

Mme Gladys GARNIER (*DAJ Administration générale*) – Ils ne sont plus en exercice.

M. Grégory LETIN (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci pour cette indication.

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Bureau de la recherche scientifique*) – Nous étions 31 au début mais Mme GALY n'avait pas signé. Nous sommes bien 32 au total.

M. le Président Eustase JANKY – Nous revenons au point n°4 « Validation du dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiants. » Avez-vous des questions ?

Mme COLLARD, je ne fais pas partie du CAC mais acceptez-vous que je pose une question ? En fait, il est porté à la page 3 (petit 5) : « A l'université des Antilles, ce dispositif est destiné aux étudiants inscrits en Licence à partir de la deuxième année... » A la page 5 (petit 3 principales caractéristiques) : « A l'Université des Antilles ce dispositif est destiné aux étudiants du premier semestre de Licence et de Doctorat ». Je n'ai pas bien compris.

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – En fait, dans certaines universités ce dispositif est réservé à des étudiants à partir de la Licence de 2^{ème} année, par exemple. Nous avons jugé utile de préciser à partir de quel niveau un étudiant de l'Université des Antilles peut demander à bénéficier de ce dispositif.

M. le Président Eustase JANKY – Il aurait fallu mettre la même chose à la page 3 (petit 5) et à la page 5 (petit 3). Je ne sais pas si c'est moi qui me suis trompé, mais on dit « inscrits en Licence à partir de la deuxième année... » dans le petit 5 et après on dit « destiné aux étudiants du premier semestre de Licence »

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Vous êtes sur quelle ligne ?

M. le Président Eustase JANKY – Lignes 91 et 186

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – En fait, le dispositif « valorisation de l'étudiant » comporte deux volets. Tout ce qui figure au chapitre A du document concerne la validation des compétences et le chapitre B porte sur l'aménagement des études. Pour l'aménagement des études, le

document propose d'appliquer ce dispositif à partir la première année de Licence tandis que pour la validation des compétences, c'est seulement à partir de la deuxième année puisque nous validons les compétences acquises en tant qu'étudiant donc celui-ci doit avoir suivi une première année pour faire ses preuves.

M. le Président Eustase JANKY – Merci pour ces précisions. Madame GASPARD.

Mme Sarra GASPARD (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Est-ce que l'on pourrait également faire valoir ce dispositif aux étudiants de formation d'ingénieur ?

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je pense que dès lors que l'on est étudiant inscrit à l'université...

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – A la ligne 82, il est indiqué « cycle Licence, cycle Master, cycle Ingénieur, cycle programme grandes écoles. »

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Effectivement, il faut peut-être le préciser, ligne 91 en Master.

Mme Sarra GASPARD (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Oui mais le diplôme d'ingénieur reste un diplôme d'ingénieur, une équivalence Master mais ...

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – On précise « inscrits en Master, en Doctorat... » Je rajouterai « ainsi qu'aux étudiants inscrits en Master, en Doctorat ou en deuxième cycle ingénieur. »

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Il faudrait peut-être rajouter les étudiants inscrits à l'IUT.

Mme Martine COLLARD (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Ça ne concerne que la formation initiale, pas la formation continue. L'étudiant ne peut pas valider...

M. le Président Eustase JANKY – Madame JONVILLE.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je pense que le dispositif est intéressant, en revanche je m'interroge sur la logique qui amène à ajouter jusqu'à 0,5 point à une moyenne générale (*ligne 116*). Je ne comprends même pas cette logique. Je comprends vraiment le fait d'attribuer des crédits, de dire que cette personne valide des compétences qui sont dans le cursus mais modifier la moyenne générale, je pense que ça ne s'est jamais vu dans le système. Qu'est-ce que ça cache ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Ça fait partie des exemples, c'est dans la circulaire. Ça fait partie des possibilités, comme l'indique le paragraphe les formes de validation possibles sont les suivantes etc. Je dois dire que ça a donné lieu à de nombreux échanges au niveau de la CFVU Guadeloupe. Les étudiants s'attendaient à un point, on a limité à 0.5. Ça fait partie des validations si on estime que l'engagement de l'étudiant couvre un peu toutes les compétences, un grand nombre de compétences qui se trouvent dans le diplôme. Les étudiants peuvent peut-être s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CHOLET.

M. Stéphane CHOLET (*Elu étudiant Pôle Guadeloupe*) – Ça peut choquer certains mais ça ne choquera d'autres. Il faut rappeler que ce sont des validations possibles et que c'est le jury du diplôme qui reste maître du panier d'avantages qu'il donne à l'étudiant. Ce panier peut comprendre l'attribution de points, comme il peut ne pas en comprendre. C'est vraiment le jury du diplôme qui décidera en fonction de son appréciation. Il peut ne pas inscrire jusqu'à 0, 5 point sur la moyenne de l'étudiant. C'est une possibilité, ce n'est pas une obligation.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il quelqu'un de la Martinique qui voudrait prendre la parole ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Madame ROGERS.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Lignes 91, 92 et 94 (point A 2-5), on a oublié les Licences Pro dans la liste. On a rajouté IUT cycles d'ingénieur mais les Licences Pro pourraient être rajoutées également. Un deuxième point dont je ne comprends pas très bien la logique. A la ligne 59, « *qui peut demander la validation des compétences ?* » Pourquoi le fait d'avoir une activité professionnelle suffit-il à obtenir une validation ? Les autres dispositions concernent l'activité de bénévole au service de la communauté sous des formes variées. On comprend bien la logique mais pourquoi le simple fait d'avoir une activité salariée donne droit à la validation de quelque chose dans le diplôme ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je ne pense pas que cela signifie que le fait d'avoir une activité salariée donne droit, c'est que les personnes qui ont une activité salariée peuvent déposer un dossier en justifiant leur demande. Au titre de leur activité salariée, ils peuvent bénéficier d'aménagement du fait des compétences acquises dans ce cadre. Cela fait partie des dispositifs du cadre légal de la circulaire. Il est prévu que ce dispositif s'adresse également à des salariés.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je cherche dans le texte mais il me semble que ce dispositif s'adresse aux Licences, Master, peut-être aussi cycles d'ingénieur mais pas à l'IUT ou aux Licences professionnelles. C'est à vérifier.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CHOLET.

M. Stéphane CHOLET (*Elu étudiant Pôle Guadeloupe*) – Je souhaite apporter un élément de réponse à Madame ROGERS. Comme l'a dit Madame COLLARD, il est prévu dans la réglementation que les étudiants salariés puissent bénéficier à la fois du dispositif de validation et d'aménagement. On imagine que l'étudiant qui a une activité salariée a certaines compétences qu'il fait fructifier dans son emploi. S'il s'avérait que ces compétences peuvent entrer dans le cadre de la maquette de la formation qu'il suit, il pourra demander à ce que ces compétences soient validées au titre d'un enseignement, par exemple.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Si je comprends bien, ce sont des compétences qui sont nécessairement en lien direct avec la formation, c'est-à-dire quelque chose qui pourrait remplacer un enseignement de la formation.

M. Stéphane CHOLET (*Elu étudiant Pôle Guadeloupe*) – Absolument. Il faut qu'il y ait un lien avéré entre ce que fait l'étudiant à l'extérieur et quelque chose qui se situe dans sa maquette. S'il n'y a pas de lien, il ne peut pas demander un « équivalent. »

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Merci.

M. le Président Eustase JANKY – Madame (*inaudible*).

Mme – Par rapport à la question posée au sujet des étudiants de l'IUT, je suis allée regarder rapidement au niveau de la circulaire qui se rapporte au décret qui est mentionné dans les textes de référence. Il est dit que pour les DUT et BTS etc. ça fera l'objet d'une réglementation ultérieure. C'est à la page 2, point 1-2.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que les licences professionnelles en font partie ?

Mme – Ce n'est pas mentionné.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Je voudrais dire que vous trouverez des lignes en bleu dans le projet. Ce sont les étudiants, les deux CFVU de Martinique et Guadeloupe qui se sont réunis et qui ont demandé ces modifications. A la ligne 121, dans les formes de validation possible, nous avons ajouté la validation d'engagement en tant qu'élément de la formation obligatoire pour un doctorant. Peut-être faut-il ajouter « *suivant le cadre réservé à cet aménagement* » c'est-à-dire un doctorant qui est un étudiant élu et qui a une activité dans une association. Par ailleurs, il manquait la possibilité pour un étudiant de faire un recours. A la ligne 259, nous avons intégré un paragraphe qui dit que dans l'hypothèse où l'étudiant contesterait une décision de diplôme du jury, il pourrait solliciter le réexamen de sa demande par recours gracieux auprès du Président. Il faut peut-être en discuter, je laisse donc Monsieur CHOLET s'exprimer à ce sujet. Il a demandé la notification de cette modification.

M. Stéphane CHOLET (Elu étudiant Pôle Guadeloupe) – Le fond de ma pensée était que le recours devrait plutôt s'adresser à la commission valorisation de l'engagement étudiant dans la mesure où il me semble que les recours au niveau des diplômes sont déjà encadrés par d'autres réglementations. Dans tous les cas, il s'agit ici de l'engagement étudiant et pas du jury du diplôme à proprement parler, ce qui signifie que si l'étudiant fait un recours contre le « jury de diplôme », il faudrait que ce recours ait comme motivation uniquement la partie valorisation de la décision du jury et rien d'autre.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Pourriez-vous clarifier votre pensée ? C'est peut-être moi qui suis un peu fatiguée.

M. Stéphane CHOLET (Elu étudiant Pôle Guadeloupe) – La question est de savoir si les recours se feraient au niveau de la commission valorisation de l'engagement étudiant ou au niveau du jury du diplôme. Le recours est-il fait pour contester la proposition de la commission valorisation de l'engagement étudiant ou pour contester la décision du jury de diplôme au sujet de ce que le jury aura attribué à l'étudiant en termes de valorisation ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Il me semble qu'au chapitre 8 ligne 108, il est indiqué que le jury compétent pour valider les compétences, connaissances, aptitudes etc. est celui qui délivre le diplôme. Le jury de diplôme est bien l'organe qui décide de ces aménagements. Il faut juste savoir que ce sont des jurys de diplôme de l'année précédente puisqu'il faut informer l'étudiant qu'il est dispensé d'un certain nombre de choses avant qu'il ne commence ses cours.

Mme Martine COLLARD (*VIP CFVU Pôle Guadeloupe*) – Tout dépend du calendrier que nous définissons. Il est resté dans ce document qui date d'un certain temps, le calendrier proposé n'est plus adapté. Si l'étudiant a le temps de déposer sa demande avant la fin de l'année précédente, ce sera le jury de diplôme de l'année précédente. En fait, nous avons prévu deux campagnes donc ça peut être le jury de diplôme de l'année. Je l'avais libellé de cette façon en pensant que c'était le jury de diplôme qui prenait la décision. Maintenant, nous avons prévu cette commission polaire « valorisation de l'engagement étudiant » qui émettra un avis que le jury de diplôme peut suivre, parce que l'idée était de centraliser toutes les demandes et de faire des propositions équitables. Maintenant, je comprends le point de vue des étudiants qui souhaitent peut-être connaître l'avis de la commission valorisation avant que le jury ne se prononce mais faire un recours sur une proposition, je ne pense pas.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Si le jury de diplôme est compétent, je pense qu'il faudrait faire attention à ne pas commettre d'erreur entre ce projet et le règlement général du contrôle des connaissances que nous sommes censés examiner tout à l'heure. De mémoire, il me semble que le recours auprès du Président contre une décision du jury de diplôme ne peut être fait qu'en cas d'erreur matérielle, le jury étant souverain. Il faudra faire attention à ce qu'il n'y ait pas de différence entre les recours généraux en cas d'erreur matérielle et ces modalités de recours concernant l'engagement étudiant.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Madame JONVILLE.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est ce sur quoi je voulais insister. Pour éviter les abus et les traitements trop différentiels en fonction des jurys, la commission préalable est certainement une bonne idée. La proposition d'une commission permet d'harmoniser un peu et ensuite les jurys suivent ou ne suivent pas, à priori ils suivent la proposition de la commission. Dans ce sens, ça limitera les recours sur un jury.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que tout le monde s'est exprimé. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS puis Madame COLLARD.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Juste un point de détail. La commission est-elle vraiment nécessaire ? N'est-on pas en train d'ajouter un étage supplémentaire de décisions dans les délais qui sont fort contraints. Quand on sait la difficulté de nos commissions, le grand nombre de commissions auxquelles nous appartenons, le délai de 12 jours sera extrêmement court. Je me demande si ça apporte vraiment un plus. Le projet est quand même très explicite, une fois que les CFVU auront fixé le cadre, les jurys sauront la latitude qui est la leur et ils l'appliqueront. Est-ce que ce n'est pas plus simple que de rajouter encore un niveau d'intervention, dans les délais extrêmement courts de surcroît ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que c'est un beau travail qui a été fait. Cela m'embêterait de changer. De plus, il y a eu une discussion en CFVU qui a abouti à ce travail, ce serait dommage de supprimer cet étage. C'est vrai qu'il y a beaucoup de commissions, ce sont les mêmes qui sont dans toutes les commissions mais c'est important de faire un effort pour nos étudiants. Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – La raison principale de cette commission est d'harmoniser les pratiques au niveau polaire de manière à ce que tous les étudiants soient traités de la

même façon sur ces dispositifs, quel que soit leur diplôme. C'est ce qui nous a amenés à proposer cette commission en CFVU.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Je comprends bien l'idée mais je veux juste rappeler que la CFVU Martinique n'a absolument pas adopté ce point. Certes, la CFVU Guadeloupe est favorable à cette commission mais pour la Martinique, il n'y a pas forcément un accord sur ce point spécifique.

M. Stéphane CHOLET (*Elu étudiant Pôle Guadeloupe*) – Si je peux juste compléter. Il y a quelque chose d'assez important, c'est que les étudiants sont représentés dans cette commission alors qu'ils ne le sont pas dans les jurys de diplôme.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Ce n'est pas une question de « je suis étudiant ou pas étudiant », c'est un dispositif légal. C'est facile de savoir s'il y a un lien avec les compétences du diplôme. Vous craignez vraiment que les collègues ne soient pas en capacité de dire si une expérience professionnelle ou un engagement volontaire peut oui ou non avoir un lien avec leur formation ? C'est ça votre crainte ?

M. le Président Eustase JANKY – J'aimerais donner la parole à un étudiant pour savoir ce qu'il en pense. Est-ce qu'un étudiant de Martinique ou de Guadeloupe voudrait prendre la parole sur cette question ?

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Monsieur JEHEL souhaiterait prendre la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a également un étudiant de la Guadeloupe. Je donne la parole à l'étudiant puis à Monsieur JEHEL.

M. Nicolas FARDIN (*Etudiant*) – Je suis favorable à cette commission sans pour autant mettre en doute les capacités de jugement de vos collègues. Le jury n'aura pas seulement à analyser s'il y a une VAE ou pas, c'est tout un panel. Selon moi, il est tout à fait envisageable que les étudiants soient représentés.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – Pour ma part, je m'interroge. Je ne suis pas certain que les autres régions de France aient systématiquement cette commission dédiée à la valorisation de l'engagement étudiant qui a été formulé. Je dois dire que ma préoccupation c'est qu'il y ait une nouvelle commission alors que nous avons déjà beaucoup de réunions. Les étudiants sont représentés à la CFVU, il y a des élus qui ont déjà du mal à venir en réunion, on a du mal à les mobiliser alors qu'il y ait une autre commission... je ne suis pas très optimiste compte tenu de ce que j'ai vu durant l'année qui vient de s'écouler. Je pense qu'il est préférable de rassembler nos forces sur les commissions existantes plutôt que de mettre une nouvelle commission.

M. le Président Eustase JANKY – La circulaire 2017-146 du 7 septembre 2017 dit que le jury compétent pour valider les compétences, connaissances et aptitudes acquises au cours des activités mentionnées à l'article L100-9 du Code de l'éducation est celui qui délivre lesdits diplômes pour l'obtention duquel l'étudiant est inscrit. Ce jury peut s'appuyer sur les évaluations d'un jury spécifique dûment constitué pour apprécier les compétences acquises. Il a la possibilité de recourir au référentiel des compétences des diplômes nationaux et des fiches RNCP. Nous pouvons donc adjoindre une commission mais ce n'est pas une obligation. La CFVU a travaillé, ils ont décidé d'adjoindre cette commission. Nous ne passerons pas la matinée à parler d'une commission, nous poursuivons. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS puis Madame COLLARD. Il nous faut arrêter la discussion pour passer au point suivant.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Est-il envisageable que les dispositifs soient différents en Martinique et en Guadeloupe ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, Madame ROGERS. Nous sommes en Conseil Académique, nous sommes là pour valider. Nous sommes là pour l'Université, ce n'est pas la CFVU qui se réunit mais le Conseil Académique, cela signifie que nous sommes en central.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Par rapport à la remarque qui a été faite au sujet des Licences professionnelles, elles sont effectivement citées dans la circulaire. Les lignes 191 à 194 deviendraient : « A l'Université des Antilles, ce dispositif est destiné aux étudiants inscrits en Licence à partir de la deuxième année, ainsi qu'aux étudiants inscrits en Licence professionnelle, en Master, en Doctorat ou en deuxième cycle ingénieur et aux étudiants redoublants. » Sur le calendrier qui n'est plus valide, page 4, quelles sont les dispositions ? Le dossier doit être déposé... on peut dire au plus tard la première semaine du mois de septembre – ce sera applicable à partir de 2019-2020 – ou dire simplement que le calendrier sera publié par les services de la scolarité ? Qu'en pensez-vous ? Si on mettait : « Le dossier sera déposé au service de la scolarité selon un calendrier qui sera publié chaque année. »

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord. Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Juste un point de détail. Le projet commence à la ligne 51 par « Tout étudiant inscrit à l'Université... » puis on restreint ce quantitatif aux étudiants inscrits en Licence, en Master et Licence Pro. Je pense que ce n'est pas forcément une bonne idée de commencer par « Tout étudiant inscrit à l'Université qui exerce une activité ». Il faudrait dire « les étudiants... »

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Plus exactement, c'est « tout étudiant qui est inscrit par ailleurs à tel et tel diplôme. » Effectivement, on modifie ensuite à la page 3 les personnes qui peuvent effectivement valider. Dès le point A1, il y a deux conditions : « seuls les étudiants à partir de tel niveau peuvent faire ce type de demande. »

M. Stéphane CHOLET (Elu étudiant Pôle Guadeloupe) – A la place de « tout étudiant inscrit » on pourrait mettre par exemple : « Sont éligibles, les étudiants qui exercent des activités. »

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Cela ne suffira pas puisqu'il y a deux conditions. Si on n'a pas la condition de niveau... il faut toujours avoir les deux pour pouvoir faire la demande. L'éligibilité n'est pas seulement sur le fait d'être inscrit mais il faut aussi être... il y a deux conditions nécessaires pour pouvoir faire la demande. C'est pourquoi on a vu apparaître dès le niveau A1.

M. Stéphane CHOLET (Elu étudiant Pôle Guadeloupe) – Pour suivre l'idée de Madame ROGERS, il serait pertinent de faire remonter le point 5 A2 au A1 car le point 5 qui précise le public éligible, répond à la question posée par le A1 « qui peut demander la validation des compétences ? » Le point 5 aurait peut-être plus sa place dans le A1.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Effectivement. Le A1 deviendrait « Tout étudiant inscrit à l'Université qui, d'une part exerce des activités etc. et d'autre part est inscrit etc. »

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Je pense qu’il faudrait inverser. Il vaudrait mieux mettre dans d’abord la condition de l’inscription et reprendre ensuite par rapport à l’engagement.

Mme – Comme l’a signalé Monsieur CHOLET, ça pourrait devenir : « *Tout étudiant inscrit à l’Université en Licence à partir de la deuxième année ainsi que les étudiants etc. et qui exercent une des activités, pour être impliqué dans un engagement qui suit.* »

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – D’accord. Pour le calendrier (page 4), est-ce que le paragraphe à partir de la ligne 55 devient « *le dossier doit être déposé au service de la scolarité avant la date limite publiée chaque année* » ?

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Monsieur LAPOINTE souhaiterait intervenir.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Concernant le calendrier, ne serait-il pas possible de mettre quelque chose de très général pour éviter que nous ne soyons obligés de voter tous les ans. Adopter le principe de la première ou la dernière semaine de septembre, peu importe mais au moins nous n’aurions pas à revenir sur le calendrier, le projet pourrait être validé pour les années à venir.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Que proposez-vous comme phrase ?

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Si on mettait jusqu’au 7 septembre, donc la première semaine septembre. Si on prend la ligne 145 « *au plus tard le 25 septembre* », on peut estimer que c’est la dernière semaine de septembre. Ça vaudrait pour toutes les années...

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Sauf cette année ?

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Sauf cette année, puisque nous validons...

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Je proposais quelque chose de plus large à la ligne 135: « *le dossier doit être déposé au service de la scolarité avant la date limite publiée chaque année.* » A nous de vérifier que ce soit fait, que la commission valorisation étudiant se soit prononcée avant fin septembre.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Il me semble que ça complexifie. Comme le disait le Professeur LAPOINTE, on sait que c’est la première semaine, on sait que c’est la deuxième semaine, on n’a pas à revenir chaque année car ça nous rajoute encore une réunion. Il nous faut arriver à des procédures qui simplifient les choses plutôt que de rajouter encore autre chose.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Je suggère que vous écriviez ce paragraphe et que nous votions sur le texte que vous proposerez. Monsieur le Président, je pense que la CFVU de Martinique devrait nous proposer un texte que nous discuterons.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Vous le voulez maintenant ou après ?

M. le Président Eustase JANKY – Si je comprends bien, nous ne votons pas ce texte ?

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Si, il faut le voter.

M. le Président Eustase JANKY – Vous ajouterez un paragraphe ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Nos collègues nous signalent que ce n'est pas clair, il faut être simple. Je suggère donc que la CFVU de Martinique rédige ce paragraphe avant la fin de la séance et nous voterons.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Ce n'est pas du tout le texte qui n'est pas clair, c'est que les dates qui y figurent doivent être modifiées. En mettant « *au plus tard le 25 septembre 2018* », ça compliquera les choses. Il faut modifier les dates qui figurent sur ce projet et pour éviter de revenir chaque année sur ces calendriers, il faut que l'on dise « *au plus tard à la fin de la première semaine de septembre.* » Ce sera valable pour 2018-2019, 2019-2020 etc. Nous n'avons pas besoin de revenir sur ce calendrier à chaque année universitaire.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CHOLET.

M. Stéphane CHOLET (*Elu étudiant Pôle Guadeloupe*) – On doit chaque année voter les calendriers de l'établissement pour l'année. On peut à ce moment-là décider des dates de dépôt des dossiers par les étudiants, au service des scolarités. Cela permettrait d'afficher un document qui dirait que le dossier doit être déposé au service des scolarités conformément aux dates arrêtées par les organes compétents.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Il faudrait que la date soit fixée pour l'avenir. Les calendriers des composantes, ne concernent pas du tout ce projet. Je pense qu'il faudra revenir chaque année sur la date de dépôt des demandes de validation d'engagement étudiant. Ce serait globalement pour l'avenir, on n'a pas besoin de changer chaque année.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je ne comprends pas pourquoi... si vous mettez par exemple première semaine de septembre et que personne n'arrive à le faire durant la première semaine de septembre, que fait-on ? Quand on met un calendrier proposé chaque année, on peut au moins donner la date en juin-juillet, c'est mis sur le site internet et on a la vraie date. Première semaine de septembre, ça signifie quoi ? C'est la fin de la première semaine ? C'est le lundi, c'est le mardi, c'est le vendredi ? C'est quel jour ? Madame COLLARD a fait un travail, c'est marqué 7 septembre. Effectivement, nous avons travaillé sur ce document au mois de juillet et Madame COLLARD n'a pas enlevé « 7 septembre. » Arrêtons et avançons.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Depuis quelques années, il y a des cyclones ou des tempêtes tropicales, il serait peut-être opportun de décaler et de remplacer la première quinzaine à la fin de la deuxième semaine de septembre. D'autant que certaines composantes ne sont pas informées rapidement, la rentrée n'est pas toujours aussi faite au 1^{er} septembre. « Dans la première quinzaine de septembre » ça me paraîtrait plus prudent.

M. le Président Eustase JANKY – Nous n'allons pas nous en sortir. Nous allons mettre « fin de la première quinzaine de septembre » mais je demande vraiment que ces questions ne soient pas posées au niveau du Conseil Académique. Ce sont des questions qui auraient pu être gérées lors de réunions entre la CFVU de Martinique et de la Guadeloupe. Quand on arrive au CAC, je pense que la discussion

a eu lieu en amont. Malheureusement elle a lieu au CAC, c'est un peu dommage. C'est vraiment dommage parce que nous perdons beaucoup de temps sur des choses sur lesquelles nous n'aurions pas du en perdre. Si vous êtes d'accord, nous allons voter en mettant « la première quinzaine de septembre. »

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Il faut aussi décider de la date de l'avis de la commission d'harmonisation. La commission d'harmonisation viendrait avant la fin du mois de septembre ?

M. le Président Eustase JANKY – Avant la fin du mois de septembre, c'est relativement large. Nous allons maintenant passer au vote.

Mme – Si on met deuxième semaine de septembre...

M. le Président Eustase JANKY – Je ne reviens plus dessus. C'est bon. Nous mettons « fin de la première quinzaine de septembre » et « fin du mois de septembre. » Nous arrêtons la discussion. Nous avons donné une marge relativement large...

M. – Juste une question pratique. Est-ce que c'est censé être effectif pour cette année ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Oui.

M. – Si c'est à la fin du mois de septembre, nous y sommes déjà. Cela voudrait dire que l'on ne pourrait pas prétendre à une valorisation de l'engagement étudiant cette année. Je suggère de garder ce délai pour l'année à venir mais que l'on accorde un délai supplémentaire cette année, compte tenu du retard de l'adoption de ce texte.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord pour aller jusqu'au 15 octobre, par exemple. C'est vrai qu'il est peu tard, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui de tout faire pour la fin du mois de septembre, nous y sommes déjà.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Si on avait mis un calendrier adopté chaque année, on enverrait sur le site en disant que cette année, c'est mi-octobre ; l'année 2019, c'est autre chose.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE, on me répondra qu'on ne l'a pas vu sur le site. On est en retard parce qu'on ne l'a pas vu, on n'a pas lu. Nous allons laisser ainsi, c'est large et on aura le temps. Pour cette année, je suis d'accord pour donner un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre. Seriez-vous d'accord pour ce délai supplémentaire ? Rien que sur le délai.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Cela signifie que les étudiants déposent leurs dossiers avant le 15 octobre et que les commissions donnent un avis quelque temps plus tard. C'est le délai de dépôt des dossiers qui est fixé au 15 octobre ?

M. le Président Eustase JANKY – Délai de dépôt des dossiers le 15 octobre, on décale d'un mois cette année. On dépose les dossiers jusqu'au 15 octobre et les commissions se réunissent jusqu'à la fin octobre. Nous allons voter sur cette procédure spécifique pour cette année.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)
Qui s'abstient ? (0)
Qui vote contre ? (0)
Adopté à l'unanimité

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Unanimité en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe aussi. Nous sommes d'accord pour que les dossiers puissent être déposés jusqu'au 15 octobre cette année et que les commissions se réunissent jusqu'à la fin du mois d'octobre. Nous allons maintenant voter le document avec les modifications que vous avez apportées tout au long de la discussion, plus les délais que nous avons aussi évoqués.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous n'avons pas terminé sur le recours Monsieur le Président, nous n'avons pas de réponse. Je parle du recours auprès du Président, c'est la remarque qui a été faite.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que oui.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Donc, nous avons cette (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons voter sur le document avec les remarques et les corrections effectuées ainsi que les délais. A la place de la date, nous avons mis jusqu'à mi-septembre pour déposer les dossiers et jusqu'à fin septembre pour l'avis des commissions. Je pense que ce délai laisse une marge relativement large, les étudiants pourront facilement déposer leurs documents.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame ROGERS veut intervenir.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Je voudrais que l'on m'explique. Si le jury est souverain, comment peut-on avoir recours au Président ?

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Si c'est une erreur matérielle.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Très bien.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)
Qui s'abstient ? (0)
Qui vote contre ? (0)
Adopté à l'unanimité

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Unanimité en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe aussi. Je voudrais juste dire à Madame ROGERS que Monsieur LAPOINTE avait bien parlé d'erreur matérielle. C'est bien là-dessus que le Président pourra intervenir et pas sur la décision du jury, proprement dite.

4- EXAMEN ET VALIDATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE DES COMPOSANTES DU POLE MARTINIQUE.

M. le Président Eustase JANKY – Je l'ai reçu ce matin, j'avoue que je n'ai pas eu le temps de le lire. Est-ce que ceux qui en ont fait une lecture ont des remarques à faire sur ce projet de calendrier ? Monsieur JEHEL, avez-vous vu ce projet de calendrier en CFVU ?

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – Nous avons voté le calendrier par composante.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez voté par composante, c'est donc le projet de calendrier pour l'ensemble des composantes. Avez-vous des remarques sur ce projet de calendrier pour le pôle Martinique ? S'il n'y a ni remarque, ni question, nous allons passer au vote.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Unanimité à la Martinique.

Intervention hors micro

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons déjà voté. J'ai demandé s'il y avait des remarques ou des questions, personne n'a levé le doigt. Nous n'allons pas nous éterniser.

Mme Marlène BOUDHAU (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Attendez Monsieur le Président, nous sommes en train de regarder le dossier.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU, il fallait me dire que vous n'aviez pas fini de regarder.

Mme Marlène BOUDHAU (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Non, non, mais j'étais en train de le regarder, le temps de trouver le document. Mais ce n'est pas grave, nous votons un document vide.

M. le Président Eustase JANKY – C'est un document qui a été validé par la CFVU, c'est celui des composantes de la Martinique.

Mme Marlène BOUDHAU (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Il est vide Monsieur le Président. La journée nationale de la santé et du sport, pas de date, les tournois sportifs inter-filières pas de date, les périodes de fermeture de la bibliothèque, pas de date. Qu'est-ce que nous votons ? La Martinique peut nous le dire ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL, la Guadeloupe n'avait pas encore voté, nous allons donc ouvrir une discussion sur le document. Madame BOUDHAU veut prendre la parole.

Mme Marlène BOUDHAU (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je voudrais que l'on nous explique ce que nous votons. J'ai en main le calendrier de l'année universitaire qui est vide... où il manque des dates. Pouvons-nous avoir des compléments de dates tout simplement ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL, pouvez-vous répondre à la question posée ?

M. Louis JEHEL (*Commission formation et vie universitaire pôle Martinique*) – Je n'ai pas entendu la question, je croyais que le problème était réglé.

M. le Président Eustase JANKY – Je le croyais aussi mais comme la Guadeloupe n'avait pas encore voté, les collègues ont voulu avoir des précisions sur les dates. Il semblerait qu'il manque des dates. Madame BOUDHAU dit qu'il y a des endroits où il n'y a pas de date.

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Monsieur le Président, laissez tomber, votons.

M. le Président Eustase JANKY – Il y a des questions qui sont posées, il faut en discuter. Qu'est-ce qui vous gêne ? Dites-moi ce qui vous gêne, je pose la question aux collègues.

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Il n'y a pas de date.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – On nous annonce des journées nationales de la santé et du sport, il n'y a pas de date ; tournois inter-filières il n'y a pas de date, fermeture bibliothèque, il n'y a pas de date. Est-ce que les dates seront données ultérieurement ou alors c'est laissé au libre choix des gens qui organisent les manifestations ?

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que nous ne pourrions pas compléter lors du prochain CAC ?

M. Louis JEHEL (CFVU Pôle Martinique) – Nous avons comme information que la journée nationale de la santé et du sport c'est le 18 octobre...

M. le Président Eustase JANKY – Après ?

Mme – Madame PAJARD vient de signaler que les dates ne sont pas encore connues pour la fermeture de la bibliothèque du Campus de Schœlcher et de Fort-de-France.

Mme Anne PAJARD (Commission recherche Pôle Martinique) – Je suggérerais simplement que les calendriers votés pour l'année universitaire, l'annexe II du calendrier de composantes du Pôle et peut-être l'annexe qui n'a pas d'information soient simplement supprimés du vote puisqu'il y a déjà une confusion entre le calendrier des composantes et le calendrier des étudiants qui sont deux choses assez distinctes.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU, est-ce que la réponse vous satisfait même à moitié ?

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Oui, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Je sais qu'elle ne vous satisfait pas complètement, mais il faut que nous avançons. Nous allons passer au vote sur le projet de calendrier du Pôle Martinique. Nous votons sur l'ensemble ?

M. Grégory LETIN (Commission Recherche Pôle Guadeloupe) – Ce sera un vote dissocié entre l'annexe 1 et l'annexe 2

M. le Président Eustase JANKY – On vote sur l'annexe 2. Quelles sont vos motivations pour voter en deux temps, Monsieur LETIN ?

M. Grégory LETIN (Commission Recherche Pôle Guadeloupe) – Comme l'a dit Madame BOUDHAU, l'annexe 1 semble avoir des éléments habituels.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – On ne vote pas.

M. le Président Eustase JANKY – Elle l'a dit ; Nous allons voter sur l'annexe 2 tel qu'il a été présenté.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous avons deux annexes 2, c'est parce qu'il y a une modification ? L'UFR LSH est passée du 17 au 30 avril, c'est cela ? Sinon, les deux tableaux sont... il y en a un qui est vide. Que validons-nous ? On valide le calendrier des enseignements au 30 avril pour LSH et tout le reste pour les autres composantes ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – On enlève la ligne UFR/LSH sur le tableau complet et on vote UFR/LSH sur le tableau qui est vide si on enlève LSH ?

Mme – Pourquoi voulez-vous enlever la case LSH ? Je n'ai pas bien compris.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Parce qu'il y a deux cases et deux dates différentes. Nous avons deux tableaux : un où il y a Droit, LSH, DSI, Faculté Médecine, ESPE etc. et un autre où tout est vide sauf pour LSH où c'est marqué en rouge qu'il y a une modification au 30 avril 2019.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, nous allons voter l'annexe 2.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame FRANCOIS-HAUGRIN souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Je vous confirme que la Faculté Lettres et Sciences Humaines avait fait une demande de modification du calendrier le 19 juillet, demande qui a été transmise le jour même par le pôle à la CFVU qui devait se tenir ce même jour. Ça correspond effectivement à la modification en rouge.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons donc voter l'annexe 2 avec la petite modification de la fin des enseignements pour l'UFR LSH au 30 avril 2019.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (1)

Adopté à la majorité des votants

Merci Beaucoup.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame ROGERS souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons voté, Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Si le cours s'arrête le 30 avril, on ne peut pas avoir la séance d'examen le 6. Ce n'est peut-être pas le délai légal entre la fin des cours et la période de révision, ça me permettra de faire des sessions d'examen entre le 6 et le 30 mai.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – En ce qui concerne les modalités générales de contrôle des connaissances, les étudiants du pôle de Guadeloupe ont demandé à ajouter une période de révision de cinq jours avant les examens. Je ne sais pas si nous le validerons dans le nouveau texte mais ce sera à prendre en compte, éventuellement.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Madame ROGERS.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – C'est un délai de cinq jours en plus de la période de révision normale ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – En fait, ça dépend des composantes. Ils ont demandé à ce que soit général dans toutes les composantes. Pour répondre à votre question, ce n'est pas en plus, c'est cinq jours au moins. Certaines composantes n'avaient pas instauré de période de révision, ils ont demandé à ce que ce soit inscrit.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Cette période de révision est une obligation légale.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Tant mieux, si c'est intégré.

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons régularisé une situation. Nous passons au point suivant.

5- EXAMEN ET VALIDATION DES DATES DES EPREUVES DE RATTRAPAGE DANS LES CALENDRIERS UNIVERSITAIRES DES COMPOSANTES STAPS ET ESPE DE LA GUADELOUPE

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez les documents. Il y a un changement sur l’UFR STAPS... résultats au plus tard le 14 janvier 2019. C’est bien cela Madame JONVILLE ?

M. – Excusez-moi. Nous sommes passés à quel point, Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes à la validation des modifications du calendrier du Pôle Guadeloupe. Il y a deux modifications : UFR STAPS et l’ESPE.

M. – La fois précédente, c’était la validation du calendrier universitaire des composantes de l’UFR SEN.

M. le Président Eustase JANKY – C’est le même point, nous n’allons pas le voir. Si vous voulez le voir il n’y a pas de souci, c’est dans la même pochette. C’était la validation du calendrier de l’UFR SEN qui ne nous avait pas été proposé en fin d’année. Il n’était pas à jour. Ce calendrier nous est proposé maintenant avec toutes les dates, je vous laisse regarder.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PARVIN, vous avez des questions ?

M. Nicolas PARVIN (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Non, non, non.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Je me demandais si la composante qui commence le 6 septembre et qui finit ses cours le 1^{er} décembre a les 12 semaines minimales réglementaires pour les étudiants ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS, c’est le travail des CFVU, ce n’est pas celui du CAC. Monsieur PARVIN.

M. Nicolas PARVIN (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je m’exprime au nom des étudiants de l’UFR SEN. En CFVU, nous étions favorables à l’instauration d’un délai de cinq jours minimum entre la fin des enseignements et le début des examens. Nous constatons que pour le premier semestre, les enseignements finissent le 1^{er} décembre – sachant que le 1^{er} décembre il y a un cours – et que nos examens commencent le 4 décembre, ce qui ne laisse que deux jours. Nous demandons la révision du calendrier en tenant compte de ce délai de cinq jours.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je réponds aux deux questions qui ont été posées. Concernant la première question, à savoir le nombre de semaines entre le début des enseignements et la fin, je viens d’apprendre que cette contrainte existait. Je ne sais pas de quel cadre légal ou réglementaire il s’agit, nous allons regarder cela. La deuxième question – celle de Monsieur PARVIN – sur le délai minimal entre la fin des enseignements et le début des examens, ce n’était inscrit dans aucun texte, ni dans le règlement général du contrôle des connaissances et des acquis, ni dans l’arrêté des **Sciences (inaudible)**. Nous avons fait ces calendriers avec les textes en vigueur, nous avons adopté de nouveaux textes qui vont nous conduire – c’est pour cela que tout le travail que nous avons fait précédemment sera peut-être remis en cause – à devoir représenter le calendrier des composantes dans toutes les instances à savoir le conseil de gestion des composantes, le conseil d’UFR, le CFVU et le CAC. Il faudra refaire tout le travail que nous avons fait précédemment pour être sûr d’appliquer la

modification, de manière à se conforter aux textes. Mais pour l'instant, le document qui vous a été présenté en CFVU est conforme aux textes en vigueur.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Pour répondre à Monsieur PARVIN, nous n'avons pas voté sur les cinq jours de révision en CFVU. Nous en avons discuté dans cette réunion – la CFVU est ouverte aux directeurs de composantes – et c'est proposé dans le projet de règlement des connaissances... les nouvelles modalités de connaissances.

M. Nicolas PARVIN (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Ce n'est donc pas pour cette année ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Ça pourrait être applicable – nous en discuterons ensuite – mais pour l'année prochaine effectivement puisque la mise en œuvre semble...

M. le Président Eustase JANKY – Il ne faudrait pas que nous soyons en difficulté parce que d'un côté nous votons pour les cinq jours, de l'autre côté nous disons que ce n'est pas applicable cette année. Il faut que nous soyons extrêmement vigilants. Est-ce que nous disons aujourd'hui, de manière ferme que ce n'est pas pour cette année et que ce sera mis en vigueur l'an prochain ou alors nous modifions les dates, nous décalons les calendriers ? Monsieur CLERGUE, qu'en pensez-vous en tant que Vice Doyen de la Faculté de sciences ?

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je sais que le processus qui conduit à une modification de calendrier est une équation extrêmement complexe qui oblige à vérifier un certain nombre de contraintes. Si le Conseil Académique – je parle en ma qualité de Vice Doyen – nous demande d'appliquer les modalités générales de contrôle des connaissances dès cette année, nous le ferons mais il faut savoir que ça nous coûtera beaucoup, beaucoup de travail pour être sûr que nos calendriers soient conformes à ce texte. Pour revenir sur la question du nombre de semaines, il y a des contraintes qui sont incompatibles entre elles, entre les délais et les cours, entre les examens et les cours et le nombre de semaines par cours et le fait de ne pas commencer l'année trop tôt parce que les personnels ne sont pas rentrés... De plus avec les journées banalisées qui arrivent, qui changent... la réalisation de ces calendriers est vraiment un exercice très compliqué pour les composantes. Si on pouvait nous éviter de faire cet exercice deux fois dans l'année, ce serait bien.

M. le Président Eustase JANKY – Madame SMITH-RAVIN.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je suis assez surprise d'entendre que ce délai légal n'était pas respecté entre la fin des cours et le début des examens et que l'on ne savait pas. Nous l'avons toujours appliqué dans notre composante. Je n'ai pas les textes sous les yeux mais il y a également un délai légal entre la première et la deuxième session d'examen. J'ai participé à un certain nombre de réunions, nous avons toujours mis cela en application. J'ai du mal à penser que l'on finit les cours le vendredi pour commencer les examens le lundi. Il faudrait retrouver les textes.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Nous avons cherché les textes parce que nous avons dû faire face à des contestations de nos étudiants. En tout cas, ce n'était pas référencé dans le RG CCA et nous n'avons pas trouvé de textes au niveau du Ministère qui imposent un délai entre la fin des enseignements et le début des examens. La période de révision n'a pas d'existence réglementaire à notre sens puisque nous n'avons pas trouvé les textes. C'est une existence traditionnelle, c'était de tradition dans la plupart des composantes mais ce n'était pas une contrainte légale et réglementaire. Nous avons dû réduire le délai entre la première et la deuxième session, délai qui était inscrit dans le RGCCA et qu'il

fallait absolument respecter. Il n'était pas possible de réduire le nombre de semaines d'enseignement ni de commencer plus tôt, nous avons été obligés de réduire ce délai. Les variables d'ajustement c'était le nombre de jours entre la fin des enseignements et le début des examens de la première session. Nous le regrettons mais c'était la seule solution dont nous disposions.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame ROGERS souhaiterait intervenir.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Quand je constate que l'année pour l'UFR SEN finit le 28 mai 2019 pour les résultats, j'ai le sentiment qu'accéder à la demande des étudiants qui consiste à avoir une vraie semaine de révision à chaque fois, nous permettrait tout au plus de finir l'année un peu plus tard. Je privilégierais la demande des étudiants par rapport à une gêne mineure pour les collègues.

M. Grégory LETIN (Commission Recherche Pôle Guadeloupe) – Je tiens à rajouter que ça peut également améliorer le résultat des étudiants aux examens.

M. le Président Eustase JANKY – Madame JONVILLE puis nous allons passer au vote. Que l'on soit d'accord ou pas, il faudra voter.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Monsieur CLERGUE a rappelé la complexité de faire voter à nouveau l'ensemble des calendriers par l'ensemble des conseils, si on veut respecter la procédure. A priori, c'est compliqué. Après, ils ont une période d'examens qui est quand même large, il n'est pas dit qu'ils vont commencer le 4. C'est vraiment du 4 au 19. J'imagine que quand ce sera possible, ils essaieront de commencer plus tard que le 4 ce qui permettra de laisser les étudiants réviser un peu plus. Je pense que la période d'ajustement peut être à ce niveau. On peut laisser ce qui est voté en l'état sachant qu'ils ont la possibilité de s'arranger au niveau de l'organisation pour commencer les examens le plus tard possible.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PARVIN.

M. Nicolas PARVIN (CFVU Pôle Guadeloupe) – Il me semble que nous sommes là pour définir le cadre, laisser cela en bazar... on parle de difficulté de réorganisation, de travail. Je veux bien entendre que cela cause beaucoup de travail, c'est la raison pour laquelle nous sommes là. En tant que représentant étudiant, je suis très sensible à la possibilité d'avoir un minimum de temps pour réviser et ce pour la qualité du travail rendu. Evidemment, je sais qu'il faut tout décaler mais comme vient de le dire Madame ROGERS que je rejoins sur ce point, si l'année finit en mai, leur accorder cinq jours de révision pour tout le semestre reviendrait à décaler seulement de trois jours le début des examens.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE, y a-t-il une possibilité de décaler de trois jours ? La question avait également été posée l'an dernier.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Je suis désolé, nous avons des contraintes spécifiques à SEN. Nous avons un nombre de licences assez important avec différents types d'examens. Nos semaines d'examens sont extrêmement complexes à organiser, il ne s'agit pas de deux licences comme dans certaines composantes ou d'une licence quelquefois.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Deux licences par composante, vous êtes généreux.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – J'ai cinq licences avec chacune leurs examens, plus le nombre de Masters dans la mesure où on couvre l'ensemble des disciplines scientifiques. Ce sont des

contraintes de salle, des contraintes de disponibilité des enseignants en fonction des disponibilités des étudiants. Notre calendrier d'examens est extrêmement contraint, maintenant je ne peux pas dire... d'autant plus que nous sommes en quatre sessions alors que nous avons fait la demande de passer en trois sessions pour nous permettre justement d'avoir un peu de marge dans l'organisation de notre calendrier. A l'époque, la CFVU de Guadeloupe avait refusé à l'UFR SEN de passer en trois sessions. Nous sommes maintenant en quatre sessions avec les contraintes des quatre sessions c'est-à-dire des contraintes de calendrier extrêmement... Nous avons fait le travail pour ce calendrier, il est conforme aux textes, au règlement qui était en vigueur au moment où nous l'avons fait. Nous adapterons le calendrier en fonction des nouveaux règlements. Voilà ce que je peux dire.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU.

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Juste une petite remarque concernant le calendrier UFR SEN. La ligne L3 « Parcours MIAGE », fin des enseignements le 12 juillet, enseignement du deuxième semestre le 12 juillet, c'est bien cela ? Fin des enseignements et la session 1 commence du 10 au 12 juillet. Puis-je avoir l'explication ?

Mme Martine COLLARD (VP CFVU Pôle Guadeloupe) – Je vais répondre, non pas en tant que VP/CFVU mais intervenant MIAGE. Le parcours MIAGE est ouvert en alternance, en apprentissage. Ce sont des contraintes supplémentaires qui font que nous ne pouvons pas convoquer les étudiants à des contrôles lorsqu'ils sont en entreprise. A la fin de la période en entreprise, le semestre s'arrête. Cela contraint la période d'examen. Ils finissent le semestre et leur période d'examen est prévue la semaine suivante.

M. Grégory LETIN (Commission de recherche Pôle Guadeloupe) – Si on regarde la colonne enseignement deuxième semestre, on voit bien que la fin est prévue le 12 juillet 2019. La colonne d'à côté indique que l'on entre le 10 donc avant le 12, avant même la fin des examens.

Mme Martine COLLARD (VP CFVU Pôle Guadeloupe) – La fin du semestre va jusqu'à la fin de la période d'examen.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Compte tenu du fait que ce soit en alternance, pour des questions de visibilité de calendrier auprès de nos partenaires des entreprises, nous sommes obligés d'inclure les examens dans la période d'enseignement. C'est juste une question de présentation mais nous n'organisons pas d'enseignement pendant les examens.

M. le Président Eustase JANKY – Je propose une modalité pour pouvoir s'en sortir. J'aimerais, avec l'accord des étudiants, que le calendrier reste en l'état pour cette année. Par contre, il faut absolument commencer déjà à travailler pour l'année prochaine, ceci pour éviter de se retrouver dans cette situation. Si on se penche suffisamment tôt, nous pourrions travailler pour essayer d'inverser les tendances. La question avait été posée l'an dernier. Je me souviens être revenu sur ces périodes d'examen. Nous le faisons cette année encore mais l'année prochaine, ça ne passera pas. Si vous en êtes d'accord, nous allons voter le calendrier en l'état et nous serons beaucoup plus vigilants l'an prochain.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (1)

Qui vote contre ? (3)

Adopté à la majorité des votants

Merci. Je m'attendais un peu à cela de la part des étudiants, vous êtes dans votre rôle mais il fallait s'en sortir. Merci.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Une abstention et un « contre » à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci. Je suis désolé pour les étudiants, vous savez très bien que je suis proche d'eux et que je n'aime pas prendre des décisions contre eux. A un moment donné, il faut s'en sortir en essayant de ne pas créer trop d'ennuis. Je l'ai accepté cette année, ce ne sera pas le cas l'an prochain.

M. le Président Eustase JANKY – Madame SMITH-RAVIN.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je comprends ce que vous dites mais vous aurez des recours. Je ne comprends pas pourquoi ces cinq jours n'ont pas été accordés aux étudiants.

M. le Président Eustase JANKY – Madame SMITH-RAVIN, j'ai dit que c'est acquis. J'ai bien dit que nous avons voté pour cette année, je ne vois donc pas pourquoi j'aurai des recours alors je fais voter pour cette année. Si j'avais dit que pour la Fac de Sciences on déroge à ce que nous avons dit antérieurement, je comprendrais que je puisse avoir des recours. Je vous rappelle que cela a toujours existé et que nous voulons aller vers un changement. Je tiens à ce que ce changement soit présenté l'an prochain au niveau des CFVU et au niveau du CAC.
Nous passons au point suivant. Madame JONVILLE.

6- MODIFICATION DU CALENDRIER POUR L'UFR STAPS ET L'ESPE

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission Recherche Pôle de Guadeloupe*) – Il y avait une petite erreur dans la soumission du dossier au mois de juillet. Le délai entre l'affichage et les examens n'était pas respecté. La CFVU nous a demandé de procéder à une modification qui a été validée en conseil d'UFR et proposée de nouveau.

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez proposé le 14 janvier, c'est cela ?

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission Recherche Pôle de Guadeloupe*) – Oui, au lieu du 16 janvier.

M. le Président Eustase JANKY – Le 14 janvier au lieu du 16 janvier, c'est une petite différence de deux jours. Et pour l'ESPE ? Madame BOUDHAU, dernière ligne en bas et à droite.

Mme Marlène BOUDHAU (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Il n'y a rien à signaler nous avons fait la modification. Nous avons fixé le début de la session de rattrapage au 18 juin, nous sommes conformes aux textes.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces modifications de calendriers de l'UFR STAPS et ESPE ? Nous allons passer au vote.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à l'unanimité

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Unanimité à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup.

7- EXAMEN ET VALIDATION DES MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES GENERALES

M. le Président Eustase JANKY – Vous avez un document qui a été présenté. Le seul dommage, c'est qu'il n'y ait pas eu de CFVU en Martinique pour donner la possibilité aux deux CFVU de discuter entre elles. Un projet a été fait par le Pôle Guadeloupe et si j'ai bien compris, ils continuent à travailler sur le projet en Martinique. C'est bien cela Monsieur JEHEL ?

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – Nous avons pu travailler et avancer... j'allais dire de façon efficace, malheureusement ce n'est qu'hier que le travail a pu se faire, nous avons donc un document qui n'est pas abouti aujourd'hui.

M. le Président Eustase JANKY – Quelle est votre position ? Souhaitez-vous travailler sur le projet de la Guadeloupe (celui que vous avez dans votre chemise) ou faire autrement ? Qui veut prendre la parole à ce sujet ? Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – C'est quand même important. La question est de savoir si nous faisons nos examens avec le nouveau règlement des contrôles de connaissances. Si nous ne le votons pas aujourd'hui, nous utilisons l'ancien qui est obsolète pour les examens de cette année. Or, il me semble que les règlements doivent être affichés un mois après le début des enseignements.

M. le Président Eustase JANKY – Je rappelle que ça doit être affiché un mois après le début des enseignements. Nous avons une contrainte de date.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Si la Martinique n'est pas opérationnelle, nous pouvons peut-être nous mettre d'accord pour dire que ce n'est que pour cette année et que nous reviendrons en cours d'année sur le contrôle des connaissances pour l'année suivante.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (*VIP CFVU Pôle Guadeloupe*) – Sur l'organisation des examens en 3 sessions, il est peut-être trop tard maintenant pour faire des modifications. Par contre, dans les modalités de contrôle des connaissances, il faut que nous nous mettions en cohérence avec les textes qui sont sortis, particulièrement sur le Master. Pour la Licence, il nous faut également intégrer l'organisation nouvelle de la Licence selon la loi ORE.

M. Nicolas PARVIN (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Concernant le RGCCA, je vous informe que les étudiants en SEN ne sont pas d'accord avec le passage en trois sessions tout en espérant avoir les délais nécessaires pour préparer les examens c'est-à-dire au moins cinq jours. Je suis en Droit mais je me fais le porte-parole des étudiants SEN qui préféreraient rester en quatre sessions.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Sur cette question des trois ou quatre sessions d'examen, j'aimerais que nous ayons une position d'établissement. Je trouve que ça pose des problèmes de gestion terrible : en Droit ils sont à trois sessions, en STAPS ils sont à quatre mais bientôt trois, SEN resterait en quatre et ainsi de suite. Les calendriers ne ressemblent à rien, nous sommes obligés de décliner à l'infini un tas de particularités. Nous n'arrivons pas à organiser la gestion des salles, nous n'arrivons pas à organiser la gestion des étudiants qui eux-mêmes ne comprennent pas toutes ces

différences. De plus, je vous rappelle que nous avons des enseignements qui sont transversaux au moins sur les pôles avec l'IUT de Langues, ce qui impose que nous ayons une certaine unité dans nos calendriers. J'entends la position des étudiants de SEN qui à mon avis est minoritaire. Je ne pense pas qu'elle soit majoritaire, je l'entends mais nous sommes en Conseil Académique d'Etablissement pour avoir une position commune sur les calendriers au niveau de l'établissement. Ce que j'aimerais avoir, c'est l'avis des étudiants de l'établissement, pas forcément que les étudiants de SEN.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur BIABIANY.

M. Emmanuel BIABIANY (*CFVU Guadeloupe*) – Je voudrais rappeler que nous avons déjà entamé cette discussion l'an dernier. Les deux parties (l'UFR et les étudiants) avaient convenu qu'il fallait des éléments chiffrés permettant de démontrer que la quatrième session est inutile. Les étudiants ne sont pas forcément contre le passage en trois sessions, c'est qu'ils ne comprennent pas ce qui va se passer, ce qu'ils vont gagner ou perdre. Ils demandent donc des éléments chiffrés leur permettant de savoir si la quatrième session est inutile ou si elle a, au contraire, une utilité. On leur demande de passer de quatre à trois sessions mais ils ne savent pas réellement ce que ça changera dans leur quotidien.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS.

Mme Dominique ROGERS (*CFVU Pôle Martinique*) – Je pense que la remarque de cet élu est tout à fait pertinente. On devrait pouvoir calculer sur les taux de réussite pour voir si cela change vraiment quelque chose entre les trois sessions ou les quatre sessions. Il y a évidemment des éléments qui concernent les niveaux mais globalement, on devrait pouvoir savoir si c'est vraiment pertinent entre les composantes qui ont choisi le système à trois sessions et celles qui ont choisi quatre sessions.

M. le Président Eustase JANKY – Madame JEAN-ALEXIS

Mme Célia JEAN-ALEXIS (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur CLERGUE a expliqué tout à l'heure qu'il est difficile de faire le calendrier. On ne peut pas demander une semaine de révisions pour avoir plus de chance de réussir et en même temps quatre sessions. L'avantage de passer en trois sessions fait que les cours seront moins contraints, ils auront une semaine pour réviser. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. De plus, nous sommes deux composantes à être en quatre sessions. Quand je regarde l'UFR STAPS, les cours se terminent à 20h00, de notre côté nous terminons à 18h00. Quand on regarde toutes ces petites contraintes, je pense que le passage en trois sessions peut améliorer le calendrier aussi bien pour les étudiants que pour les enseignants.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je n'ai pas la vue d'ensemble, j'aimerais bien que l'on me dise qui est en trois sessions et qui est en quatre. Pourquoi ne pas faire un bilan dans la mesure où on en a déjà discuté en CFVU ? Nous avons rediscuté sur les calendriers et même nous, enseignants, quand nous voyons les périodes d'enseignement par rapport à certains, nous avons l'impression qu'il n'y a pas d'équité ni pour les étudiants, ni pour les enseignants chercheurs et ça fait quand même bizarre sur un pôle. Que les deux pôles n'aient pas les mêmes dates, pourquoi pas ? Mais vous avez vu toutes les dates différentes sur le pôle Guadeloupe et sur le Pôle Martinique ? Il y en a qui sont en vacances, d'autres pas ; certains ont cours, d'autres pas. Ce n'est pas du tout unanime.

M. le Président Eustase JANKY – Je propose que les deux CFVU se réunissent, qu'ils fassent un bilan des composantes qui sont à trois sessions et des composantes à quatre sessions ? L'objectif étant d'harmoniser au niveau de l'établissement, pas au niveau d'un pôle. Il faut qu'il y ait une harmonisation

au niveau de l'établissement pour ne pas avoir à revenir sur ces questions. Je pense qu'il faut vraiment y travailler. Les deux CFVU sont présentes, je pense que vous ne travaillez pas assez ensemble. Il faut trouver le moyen de le faire de manière à ce que ces questions ne soient pas portées au Conseil Académique. Vous auriez dû nous présenter aujourd'hui un état des composantes qui sont à trois sessions et des composantes à quatre sessions avec les avantages dans les deux cas. Le Conseil Académique devrait uniquement avoir à décider aujourd'hui.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Une demande d'information de Madame SMITH-RAVIN puis de Madame ROGERS.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (Commission Recherche Pôle Martinique) – L'un des avantages du calendrier avec trois sessions, c'est que les étudiants sont libérés un peu plus tôt, en particulier les étudiants de L3 qui peuvent se consacrer pleinement à leur évolution, à leur inscription en Master. Je vous fais part de mon expérience, particulièrement pour les étudiants de L3.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Je voulais juste rajouter que l'on a occulté le fait que certaines composantes voulaient passer en contrôle continu intégral. Cette question n'a pas du tout été abordée alors qu'elle est possible réglementairement parlant. La question du calendrier des examens ne se pose plus du tout dans les mêmes termes.

M. le Président Eustase JANKY – Toutes les questions tournent autour des mêmes problématiques. Nous ne pouvons pas résoudre ces problématiques aujourd'hui parce qu'au niveau du conseil déjà, il y en a qui sont pour, d'autres qui sont contre. Il en sera de même pour les étudiants. Je pense qu'il faut vraiment que nous prenions le temps, que nous ne travaillons pas dans l'urgence tel que nous le faisons aujourd'hui et que les deux CFVU se mettent d'accord. On travaille et on fait en sorte de venir au Conseil avec une seule question, la question qui est gênante, et la discussion portera sur cette question. Au niveau des CFVU, c'est peut-être l'occasion d'inviter les Directeurs de composantes et les Doyens pour recueillir leur avis et avoir un seul document, avoir une dimension universitaire plutôt que deux fonctionnements tout à fait différents au niveau de l'Université. Je vous invite vraiment, Madame COLLARD et Monsieur JEHEL, à travailler sur cette question. Vous nous direz quand vous serez prêts et nous la mettrons en discussion puis au vote au niveau du Conseil Académique. Il y a deux questions, une de Madame REMI et l'autre de Madame JEAN-ALEXIS.

Mme Céline REMI (Commission Recherche Pôle Guadeloupe) – Vous avez dit à plusieurs reprises qu'il fallait que les deux CFVU se rencontrent pour travailler sur des questions, je me demandais de quelle question il s'agissait ? Est-ce la question de l'harmonisation du dispositif de formation de l'établissement : calendrier, règles etc.

M. le Président Eustase JANKY – Je parlais de la question des trois ou des quatre sessions, des avantages et inconvénients. Nous en restons là sinon nous serons perdus après.

Mme Célia JEAN-ALEXIS (Commission Recherche Pôle Guadeloupe) – Je me demandais si nous votions les modalités aujourd'hui ou si nous attendions.

M. le Président Eustase JANKY – Nous continuons à discuter du document en essayant de ne pas perdre autant de temps sur chaque question, sinon nous n'y arriverons pas. Il y a une question qui a été posée en début de séance, je ne me souviens pas de la réponse. Si nous travaillons sur le document du pôle Guadeloupe cette année parce que le pôle Martinique est en retard et que nous devons valider ce

document un mois maximum après le début des enseignements, même si nous accordons quelques jours supplémentaires à la CFVU de Martinique, nous n'aurons pas le temps de refaire un CAC pour faire voter. Nous aurons très largement dépassé la période d'un mois. Je demande que nous puissions travailler sur ce document qui servira pour cette année, en sachant que nous devons travailler suffisamment tôt l'année prochaine pour que la même situation ne se reproduise pas. Si vous en êtes d'accord, nous continuons à travailler sur ce document qui sera validé pour cette année, et l'an prochain nous aurons un document commun et unique pour les deux CFVU.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame ROGERS souhaite intervenir.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Pour arguer du fait que certaines composantes ont commencé beaucoup plus tard – notamment l'UFR LSH – et que le délai légal n'est pas du tout forcé dans la mesure où elles ont commencé le 17 septembre, on pourrait très bien avoir jusqu'au 17 octobre pour faire les démarches nécessaires.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Souhaitez-vous intervenir sur le document que vous avez ?
Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Je voulais simplement poser une question à l'Assemblée sur le fait que la Licence doit maintenant être adaptée à la nouvelle configuration, soit en six semestres, soit en huit semestres. En général, la Licence en huit semestres se fait en deux ans parce que nous avons intégré les enseignements complémentaires, des parcours personnalisés en L 1. En L 1, nous avons des enseignements qui sont des UE de la maquette de la Licence et des UE complémentaires. Ici en Guadeloupe, le Rectorat nous a indiqué qu'il fallait absolument que ces UE donnent des ECTS, il faut attribuer des ECTS à ces UE. Je voulais avoir vos positions. Je n'ai pas eu de réponse de la DGESIP sur ce point. Si ces enseignements apportent des ECTS, il faut spécifier dans les maquettes qu'elles ne peuvent pas – c'est un non-sens – participer à l'obtention du diplôme de Licence sur 180 ECTS. Le dernier arrêté de Licence spécifie bien que la Licence est obtenue avec 180 ECTS. Qu'en pensez-vous ? Avez-vous la même information en Martinique ?

M. – Madame COLLARD, j'aimerais réagir sur ce que vous venez d'expliquer. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit, comme les parcours adaptés ont la première année de Licence en deux ans, cela fait deux semestres supplémentaires. Est-ce qu'il ne serait pas plus simple de dire que la première année, la L1 A fait 30 ECTS c'est-à-dire 30 ECTS pour toute la L1 A soit 15 par semestre, pareil pour la L1 B. Ainsi, le total des deux années correspondrait aux 60 ECTS de la première année. Je voulais savoir si c'est possible.

Mme – D'une manière particulière, en tout cas dans notre composante, il est prévu que les étudiants participent à certains enseignements. C'est déjà modélisé dans le projet et cela représente un nombre de crédits donnés. Cela m'étonnerait que ce soit le même que chez les voisins d'à côté et que chez les autres voisins. Je pense que si on avait voulu un jour que ce soit un nombre donné de crédits, c'était bien avant mais plus maintenant. Ça y est, les étudiants de STAPS en L1 A peuvent valider 18 ECTS la 1^{ère} année au 1^{er} semestre et 18 également au 2^{ème} qui peuvent contribuer à l'obtention de la Licence STAPS. On ne peut pas revenir là-dessus, c'est modélisé, c'est fini.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous avons déjà cette réponse, de plus je ne pense pas que le fait de dire que la L1 fait tant d'ECTS pourrait résoudre le problème. Sur quels UE seraient répartis ces ECTS ? Je pense que cela ne coûte rien de dire que l'on attribue des ECTS aux UE, il faut veiller à ce que vous précisiez que pour ces enseignements complémentaires, les ECTS ne participent pas à l'obtention du diplôme.

M. le Président Eustase JANKY – Cela a été clairement dit dans le document.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – C'est ce que j'avais proposé donc je posais une question.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il en est de même pour l'ensemble des universités, les ECTS ne comptent pas pour valider l'examen. J'ai une petite question concernant la ligne 127 : l'absence à une épreuve de contrôle terminal est-elle notée ?

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – L'absence injustifié ?

M. le Président Eustase JANKY – L'absence injustifiée. A quel moment met-on un zéro ?

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – On ne met pas zéro. Ce document est issu de la réunion de la CFVU Guadeloupe avec les directeurs de composantes et les responsables de scolarité. Effectivement, on a fait remarquer que ce n'est pas zéro, c'est juste une absence.

M. le Président Eustase JANKY – Qu'entend-on par « absence justifiée » ?

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Pour une absence justifiée, l'étudiant a le droit de rattraper. Mais là, la question c'est pourquoi mettre une note de zéro à l'étudiant qui a été simplement absent ? Nous avons trouvé que ce n'était pas cohérent.

M. le Président Eustase JANKY – Absence non justifiée.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Monsieur JEHEL souhaite intervenir.

M. Louis JEHEL (CFVU Pôle Martinique) – La situation est compliquée. Ce document a été travaillé par les collègues de Guadeloupe. Nous avons prévu de travailler ensemble le 14 septembre, nous n'avons malheureusement pas pu le faire parce qu'à ce moment-là nous n'en n'avions pas les moyens en Martinique. Nous avons reçu il y a quelques jours, cette proposition de document qui avait été travaillé. Nous n'avons pu tenir la commission qu'hier et je ne vous ai renvoyé le document que ce matin avec les informations. Nous souhaitons apporter beaucoup de modifications et avons des questionnements. Sur ce point qui a été abordé et qui correspond aux lignes 33 à 35, il y a effectivement d'autres formulations. Je vous ai renvoyé les notes que nous avons proposées comme correctif. Je ne vois pas comment on peut ne pas tenir compte de ces éléments dans l'outil qui serait utilisé pour l'ensemble de l'université. Nous avons fait une proposition de formulation pour les lignes 35 et 36, parce que la façon dont est tournée la phrase pour l'enseignement qui ne participait pas à l'obtention du diplôme n'était pas claire pour nous. Nous avons proposé la formulation suivante : « *les éléments consécutifs de l'année L1 et L2 sont répartis dans les années L1 A et L1 B et les semestres L1 A et L1 B incluent des Unités d'Enseignement spécifique. Ces unités sont obligatoires mais ne donnent pas lieu à délivrance d'ECTS.* » Nous remplaçons les lignes 32 et 33 par : « *selon le parcours personnalisé de l'étudiant la Licence sera validée soit en six semestres, soit en huit semestres.* »

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Je viens de vous poser la question, vous ne m'avez pas répondu. Avez-vous une information sur le fait que ces enseignements complémentaires L1 A et L1 B ne peuvent pas donner droit à des ECTS ? Dans le doute, je pense qu'il vaudrait mieux associer les ECTS à ces enseignements. Si c'est la majorité qui souhaite ne pas mettre d'ECTS, je n'ai rien contre.

M. le Président Eustase JANKY – Si vous ne mettez pas d'ECTS, les étudiants ne vont pas travailler.

Mme – Il s'agit d'un parcours de remédiation, me semble-t-il. Je pense que l'on ne peut pas mettre des ECTS pour quelque chose qui ne relève pas d'autre chose que de la remédiation. Ils doivent réussir dans le diplôme. Je pense que ce sont deux choses différentes.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je suis d'accord avec votre point de vue. Seulement, nous avons eu le Rectorat de Guadeloupe qui nous a indiqué qu'il fallait mettre des ECTS sur toutes les UE. Je demandais donc si vous aviez une information de l'Académie de Martinique à ce sujet.

M. Louis JEHEL (*CFVU Pôle Martinique*) – Nous n'avons pas d'autres informations. Mais on avait bien un questionnaire sur le fait que si l'étudiant ne valide pas l'ECTS, est-ce qu'il faut qu'il valide par leur présence ou est-ce qu'il y a une note qui validera le succès à cet ECTS pour pouvoir passer à ces enseignements ? Est-ce qu'il aura une note qui validera ces enseignements ou est-ce la vraie note qui validera ces enseignements qui sont des actions d'accompagnement pour aider l'étudiant ?

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je n'ai pas plus de réponse que vous mais si nous gardons ce règlement sans préciser que L1 A et L12 B sont régies par un autre règlement, il est écrit quelque part que l'UE doit être validée si sa note est supérieure à 10, que les UE se compensent. Soit nous disons que L1 A et L1 B n'entrent pas dans le cadre de ce règlement, dans ce cas il faut définir les choses. Sinon, nous retombons dans le règlement qui régit les autres années de Licences. Il faut donc mettre une note. Il me semble naturel qu'il y ait une note à ces enseignements complémentaires puisqu'il qu'il faudra bien décider le passage en L1 B ou décider de sortir un étudiant de ce parcours, s'il ne joue pas le jeu. Je n'entends plus parler de cela dans les autres universités

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Monsieur LAPOINTE souhaite intervenir.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Nous avons décidé dans mon département de ne pas attribuer d'ECTS à ces enseignements complémentaires puisqu'il s'agit d'un parcours de remédiation qui vise à aider les étudiants à réussir les matières de la maquette. Je ne vois pas pourquoi on voudrait leur attribuer une note pour leur attribuer des ECTS pour ces enseignements. Cela voudrait dire qu'ils valident leur semestre par compensation avec des ECTS d'un parcours de remédiation. Dans ce cas, théoriquement on peut obtenir les 180 qu'indique la Licence en ayant validé du tutorat, du français etc. sans valider les matières fondamentales de la maquette d'inscription. Je ne vois pas pourquoi, on donnerait des ECTS et des notes à ces parcours de remédiation. Pour moi, c'est uniquement pour aider les étudiants à réussir les matières qui figurent dans les maquettes que l'on a validées.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons continuer. Madame COLLARD, Monsieur JEHEL, je pense qu'il faudrait continuer à travailler. Nous ne donnerons pas de note aujourd'hui, nous ne donnerons pas d'ECTS pour ces parcours de remédiation. Il vous appartient de continuer à travailler et peut-être de nous apporter d'autres informations pour l'année prochaine.

Monsieur LAPOINTE, je réponds à une de vos questions. Vous avez dit que vous ne donniez pas d'ECTS, je pense que cette décision n'appartient ni à un enseignant ni à une composante. C'est la décision de l'Université, il ne faudrait pas que chaque composante fasse à sa façon. Il n'y a pas de projet de composante, c'est l'Université. Les modalités doivent être les mêmes quel que soit l'endroit où on se trouve à l'Université. Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Que deviennent les modalités pour la L1 A et L1 B ? Est-ce que l'on rédige cette partie ? Si on n'applique pas d'ECTS, on conserve la phrase proposée par la CFVU de Martinique : « *Les éléments constitutifs de l'année – je pense qu'il faut parler d'UE – sont répartis dans les années L1A et L1B, les semestres des années L1 A et L1 B incluent des enseignements spécifiques. Ces unités sont obligatoires mais ne donnent pas lieu à la délivrance d'ECTS.* » C'est ce qui est proposé.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur PARVIN.

M. Nicolas PARVIN (CFVU Pôle Guadeloupe) – Je reviens sur un point. A la ligne 127, sur la note ABI, « plutôt que des 0/20. » Si mes souvenirs sont exacts, la différence majeure c'est qu'avec la notation ABI, même si un étudiant a de très bonnes notes ailleurs et qu'il a une seule absence injustifiée en termes de notation sur le bulletin, il ne peut pas passer en classe supérieure. C'est la raison pour laquelle il y a une différence entre le 0/20, parce qu'avec un zéro et de très bonnes notes ailleurs, on peut passer mais avec l'ABI, ce n'est pas possible. Ce ne sera pas une logique de moyenne, ce sera une logique...

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Monsieur JEHEL souhaite intervenir.

M. Louis JEHEL (CFVU Martinique) – Monsieur le Président, Madame COLLARD, je suis appelé à partir parce que j'ai un rendez-vous que je ne peux pas décaler. Si c'est techniquement réalisable, je suis prêt à organiser une réunion entre la CFVU de Martinique et la CFVU de Guadeloupe pour consolider ce document, ce dès la semaine prochaine.

M. le Président Eustase JANKY – Il est trop tard Monsieur JEHEL. Il est trop tard.

M. Louis JEHEL (CFVU Martinique) – Je ne vois pas comment faire autrement mais c'est vous qui décidez. En ce qui me concerne, je suis prêt à organiser cette réunion dès la semaine prochaine en fonction des disponibilités des uns et des autres.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JEHEL, nous n'avons pas le temps. Vous allez vous réunir en CFVU, il faudra ensuite faire valider par le CAC. Or, si vous vous réunissez la semaine prochaine, je n'aurai pas le temps de faire un CAC. Nous avons déjà dépassé le délai d'un mois. Nous avons cet impératif que nous ne pouvons enfreindre.

M. Louis JEHEL (CFVU Martinique) – Je pensais Madame ROGERS que vous m'auriez interrogé sur cette question, il apparaît visiblement que vu le délai...

M. le Président Eustase JANKY – Mais si on travaillait suffisamment tôt, on n'en serait pas là Monsieur JEHEL. Si chacun travaillait un peu de son côté et évitait de perdre du temps, nous ne serions pas à ce stade.

M. Louis JEHEL (CFVU Martinique) – Il faut absolument que nous ayons les moyens de travailler correctement, Monsieur le Président. Et là, nous ne les avons pas eus.

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas moi, Monsieur JEHEL.

M. Louis JEHEL (CFVU Martinique) – Pas de personnel administratif, pas d'étudiant qui soit identifié, impossibilité de consolider. On ne pouvait pas participer.

M. le Président Eustase JANKY – La CFVU est polaire, Monsieur JEHEL.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je pense que nous devrions modifier le plus légèrement possible les modalités générales, juste pour être conforme avec les derniers textes. Tout ce qui concerne les sessions resterait identique mais nous pourrions quand même adapter les modalités au nouveau cadre du Master en particulier et de la Licence éventuellement.

M. Louis JEHEL (*CFVU Martinique*) – Je dois partir, j'ai donné ma procuration au Professeur LAPOINTE. Les documents de travail que je vous ai envoyés, mes collègues de la CFVU...

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Non, je n'ai pas de document de travail, j'ai juste quelques remarques. J'aimerais que vous m'envoyiez votre texte et les modalités.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Les contraintes de calendrier font que les personnes ayant commencé ces enseignements le 10 septembre doivent, avant le 10 octobre, afficher les modalités de contrôle de connaissance générales et particulières qu'elles doivent faire valider au moins en Conseil des études mais on a un peu de temps pour la régularisation, on n'a pas le choix mais au moins en Conseil des études avant le 10 octobre. Pour pouvoir passer les modalités particulières, il faut avoir préalablement les modalités générales votées par l'établissement ; le conseil des études ayant lieu le 4 octobre. Il faut donc que nous ayons les modalités générales de l'établissement avant le 4 octobre sinon nous serons obligés de nous baser sur le règlement en vigueur sur le RGCCA l'année dernière.

M. le Président Eustase JANKY – On ne peut pas se baser sur le règlement en vigueur puisque les licences ont changé, nous avons des licences sur quatre ans. Je pense qu'il faut amender à la marge de ce document et travailler un peu plus sur le document l'année prochaine.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Monsieur JEHEL souhaite intervenir.

M. Louis JEHEL (*CFVU Martinique*) – Je propose que l'on organise une CFVU le 1^{er} octobre.

Brouhaha

M. le Président Eustase JANKY – Il est trop tard Monsieur JEHEL. Il est trop tard.

M. Nicolas PARVIN (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – A l'heure où je vous parle, je rate quatre heures de cours de Sciences Po. Je suis vraiment dans une logique d'engagement. J'étais à cette réunion de CFVU à laquelle vous n'avez pu assister alors que nous avions rendez-vous. Ce n'est pas de votre responsabilité mais le problème c'est qu'en reportant sans cesse nous n'avancons pas. Par rapport aux disponibilités, j'empiète sur mes propres cours pour venir. Il n'est pas possible de se libérer n'importe quel jour. Je comprends, il faut faire des réunions mais en l'état actuel, je propose que l'on avance surtout.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, je propose que l'on vote le document qui nous a été présenté aujourd'hui, en l'état.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur ???.

M. ??? – Je pense que la CFVU Martinique a également son mot à dire. Dans la mesure où il nous faut discuter puisque le sujet a été traité par la CFVU Guadeloupe, je propose de continuer à discuter sur les points. Il faut y arriver, il faut que nous fassions une proposition commune aujourd'hui. Nous sommes disponibles, il nous faut prendre le temps de terminer cet exercice.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut que l'exercice soit terminé pour 12h30 au plus tard. Madame REMI, puis nous allons poursuivre.

Mme Céline REMI (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Vous avez tout à l'heure fait référence aux lignes 127 et 128 du document, je souhaitais que l'on puisse examiner en même temps les lignes 114 et 115 puisque là aussi c'est la question de l'absence injustifiée ABI et le traitement. Dans le cadre du contrôle continu, il est dit que ça entraîne la note de 0/20 alors que dans l'autre cas, ce n'est pas la même chose qui est dite. Or, c'est barré. Concernant le contrôle continu, je trouve quand même... j'émet une réserve, que l'on calcule une moyenne, pourquoi pas ? Mais c'est quand même gênant de dire que ça entraîne une note de 0/20 pour une absence injustifiée parce qu'à posteriori, il y a déjà eu des cas – certes assez rares – où on s'est retrouvé à avoir attribué zéro à une personne qui ne pouvait plus matériellement être là. Ma question est la suivante : est-ce que le fait de dire « entraîne la note de 0/20 » ça fait partie du calcul, mais que sur le relevé de notes, on fait apparaître « absence injustifiée ».

M. – Normalement non.

Mme Céline REMI (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Si c'est le cas, ça peut rester ...

M. le Président Eustase JANKY – Nous avons un quart d'heure. Il faut que ce soit terminé à 12h30, nous ne passerons pas la journée sur le document, sinon nous n'y arriverons pas. Nous allons commencer par le début en avançant très rapidement. Nous ne revenons pas sur les questions qui ont déjà été posées. Nous allons discuter des questions très difficiles qui posent vraiment problème à ce document, nous n'abordons pas les questions à la marge.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Monsieur LAPOINTE souhaite intervenir.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE puis il y a deux demandes de parole en Guadeloupe en sachant que nous ne revenons pas en arrière.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Ce n'est pas pour revenir en arrière, mais simplement pour vous dire que j'ai sous les yeux les échanges mail que nous avons eus avec les membres de la CFVU hier après-midi, puisque nous avons continué à travailler après la séance. Si on prend le document dans l'ordre, il m'est possible de vous apporter les modifications.

M. le Président Eustase JANKY – Allons-y. Madame COLLARD puis nous avançons.

Mme Martine COLLARD (*VIP CFVU Pôle Guadeloupe*) – Nous avons déjà parlé des lignes 28 à 36. Je confirme que j'ai eu le mail de Monsieur JEHEL qui proposait de modifier les lignes 35 à 36 en parlant d'éléments constitutifs. Les éléments constitutifs de l'année de L1 sont répartis. Est-ce qu'il ne s'agirait pas plutôt des UE ?

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Non, ce sont les éléments... les deux en fait, les éléments constitutifs et les UE sont effectivement répartis en L1A et L1B.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Est-ce que vous séparez les éléments constitutifs d'une UE ? Pour être cohérent, le paragraphe précédent dit « *les parcours de Licence sont organisés en semestre, en UE et en blocs de connaissances et de compétences.* » On ne parle pas des éléments constitutifs.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Dans la maquette de Droit pour le parcours de remédiation par exemple, je peux vous certifier que certaines UE sont cernées sur les deux années L1A et L1B.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – D'accord. Cela signifie que dans la phrase précédente (lignes 30 et 31), il faut dire : « *Les parcours de Licence sont organisés en semestres, en unités d'enseignement et en éléments constitutifs.* »

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Tout à fait.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous reprenons donc la phrase de la CFVU Martinique : « *Les éléments constitutifs de l'année sont répartis dans les années L1A et L1B, les semestres des années L1 A et L1 B incluent des enseignements spécifiques. Ces unités sont obligatoires mais ne donnent pas lieu à la délivrance d'ECTS.* » Par ailleurs, vous avez proposé une phrase qui dit « *Selon le parcours personnel de l'étudiant, la Licence est organisée soit en six semestres, soit en huit semestres.* » Vous semblez ne pas vouloir préciser que c'est sur trois années ou sur quatre années. Aux lignes 32 et 33. « *La licence est organisée soit sur six semestres répartis sur trois années, soit sur huit semestres répartis sur quatre années.* » Est-ce que nous gardons cette expression ?

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – C'est uniquement pour insister sur le parcours personnalisé de l'étudiant pour que les étudiants qui n'auraient pas de parcours de « oui si », n'aient pas la prétention de suivre une licence en quatre ans. Il faudrait faire la différence entre ceux qui ont un parcours de remédiation et qui la font en quatre ans et les autres qui la font en trois ans. Madame ROGERS voudrait intervenir.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Je rappelle que la réforme prévoit également que les étudiants puissent faire leur licence en deux ans. On peut avoir les deux, on peut avoir un parcours plus court, or ce n'est pas prévu dans le texte.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – C'était l'occasion pour moi de parler de L1A et L1B pour garder l'idée que la licence est organisée soit sur six semestres, soit sur huit semestres mais il faut citer cette organisation entre L1A et L1B, il faut trouver une façon de le dire.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut trouver une façon de le dire mais Madame COLLARD, nous allons avancer. Vous allez modifier l'écriture, nous tournons la page.

Mme – Quand on dit huit semestres sur quatre années, c'est clair aussi. C'est forcément parce qu'il y a une année en plus quelque part. On n'a pas forcément besoin d'ajouter L1A ou L1B.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Si parce qu'on fait référence au passage de L1A en L1B. Il faut bien dire comment un étudiant progresse, on dira peut-être qu'il pourra aller en L1B sans condition mais il faut bien préciser la progression.

M. le Président Eustase JANKY – Nous entrons dans les détails, alors que nous devons intervenir superficiellement sur le document. Il faut arrêter d'entrer dans les détails

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Il faut que ce document soit précis, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord mais c'était déjà identifié.

M. – Peut-être faudrait-il conserver la proposition qui avait été faite sur le document et continuer.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Donc nous gardons les lignes 32 et 33.

M. le Président Eustase JANKY – Nous continuons.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Souhaitez-vous que je vous signale dans l'ordre les éléments sur lesquels nous proposons une modification ?

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y au fur et à mesure, Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – A la ligne 105, on souhaiterait remplacer la phrase par : « *concernant les enseignements en contrôle continu (les ECC), une deuxième option doit être mise en œuvre, celle-ci a lieu soit pendant la durée du semestre concerné, soit par session de rattrapage.* » Le projet de règlement des Licences prévoit que l'on doit donner une deuxième chance mais pas forcément un rattrapage. Cela voudrait dire que les collègues auront la possibilité de faire un troisième contrôle continu, en cours de semestre par exemple, à la place d'un rattrapage en session de rattrapage. C'est beaucoup plus souple pour les composantes.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Tout à fait, c'est la phrase de l'arrêté.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Je suis tout à fait d'accord mais le dispositif de deuxième chance suppose que l'étudiant ait des résultats sur l'ensemble du semestre. A ceci près, je suis tout à fait d'accord avec la proposition formulée par la Martinique.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – On pourrait très bien organiser la deuxième chance, au cours du deuxième semestre pour une épreuve du premier semestre, sans forcément attendre la session de rattrapage.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Ce serait beaucoup plus souple.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Après lignes 112 et 113, nous souhaitons remplacer le maximum de 15 jours après l'absence par cinq jours : « *un contrôle de remplacement doit être vu auprès des membres du jury pour le diplôme dans un délai de cinq jours après l'absence.* »

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Mais vous n'êtes pas obligé de modifier.

Mme – On peut mettre 10 jours.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Si l'étudiant est vraiment absent pour raison de santé, cinq jours paraissent un peu brefs.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Ligne 131, il y avait une autre proposition de modification. On remplace « organisée sur une unique période au minimum 30 jours après la publication des résultats de la session initiale du second semestre » par : « la session de rattrapage pour les deux semestres de chaque année est organisée sur une unique période. »

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Voilà le passage qui concerne les modifications que nous ne pouvons plus intégrer puisque nous avons dit que nous gardons... enfin, il me semble. Le fait de passer à trois sessions va modifier les calendriers au point que ça semble trop complexe pour cette année.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – D'accord, nous laissons celle-là.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE voudrait prendre la parole.

M. Manuel CLERGUE (CFVU Pôle Guadeloupe) – Il y avait une mention sur la ligne 128, je pense qu'elle a été rayée sur le document de travail que nous avons « et entraîne la note de 0/20 », il faut la laisser. Il faut laisser cette mention sinon nous n'arriverons pas à calculer les moyennes des étudiants. Il faut se dire que nous ne pourrions pas délivrer de moyennes, nous ne pourrions pas faire de compensation etc. Je ne sais pas si c'est l'objectif, mais en tout cas, c'était une demande. Je crois que nous l'avons déjà votée tout à l'heure. Je pense que nous pouvons laisser « et entraîne la note de 0/20 » pour se conformer à ce qui se passait dans le cadre de ...

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y, Madame LEMOINE désire prendre la parole.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Guadeloupe) – Quand un étudiant est noté ABI, c'est pour tout le semestre ?

Mme – Oui.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Guadeloupe) – Normalement, c'est ça. L'ABI, c'est cela.

Mme – C'était avant.

Mme – Ça empêchait de calculer la moyenne.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Ça empêchait de calculer la moyenne et c'est pour cela que...

(Discussions simultanées)

Mme – Nous en avons discuté en CFVU. L'absence de l'étudiant entraîne la note de 0/20, mais même en ayant eu un zéro, il arrive à avoir son semestre.

M. – Tant mieux.

Mme – Tant mieux ? Justement, il ne vient pas en cours, il ne vient pas en examen volontairement, c'est la stratégie pour qu'il soit absent et qu'il ait zéro ? Ce n'est pas normal.

M. – Attendez, attendez, je ne comprends pas. Comment peut-il être dans l'intérêt d'un étudiant d'avoir zéro au plus ?

(Discussions hors micro)

M. – En aucune façon, ça ne peut être intéressant d’avoir zéro au plus.

Mme – Il faudrait leur expliquer cela aux étudiants.

M. – Ce serait bloquer un étudiant... comment un étudiant... ? Logiquement, si un étudiant parvient à passer avec zéro dans une matière, c’est qu’il a donné énormément dans les autres matières, au minimum.

M. – Je précise que ça peut arriver qu’un étudiant réussisse à passer avec zéro dans une matière puisqu’en première année il y a des troncs communs et que l’étudiant n’est pas forcément spécialiste dans un domaine. Il faut savoir prendre en compte ces situations.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d’accord avec la proposition. Monsieur LETIN.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je trouve la discussion intéressante mais il faut se rendre compte qu’un étudiant qui va à un examen et qui a zéro réussit ; je ne comprends pas pourquoi un étudiant qui se présente à l’examen peut réussir même avec un zéro alors qu’un étudiant qui a une absence injustifiée qui lui vaut un zéro serait bloqué. Ce qu’il faut comprendre c’est que s’il est en absence injustifiée, quelle que soit la stratégie qu’il a voulu mettre en place, il a quand même un zéro. Il serait venu, il n’aurait pas travaillé, il aurait eu zéro, ce serait la même stratégie. Vous êtes en train de dire que vous mettez cela en premier, il changera de stratégie, il viendra et il remettra une copie blanche. Il aura certainement zéro en ayant remis une copie blanche. Cela n’a pas de sens. Pourquoi parler de stratégie ? Une absence injustifiée peut être due à plusieurs raisons.

Mme – Nous n’allons pas refaire le débat.

M. le Président Eustase JANKY – Madame REMI puis nous avançons.

Mme Céline REMI (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – La proposition serait que ce soit précisé qu’il sera noté ABI sur le relevé de notes comme c’était en ligne 127, que ce soit aussi mentionné en ligne 114 et que soit concernée la question de « *mais ça entraine la note de 0/20.* »

M. le Président Eustase JANKY – Tout à fait d’accord. Nous laissons donc 0/20 sur le relevé de notes.

(Discussions simultanées)

Mme Nathalie JACQUET (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Nous avons eu le cas, il n’y a pas si longtemps, d’une étudiante qui était furieuse parce que sur son relevé de notes, il était noté zéro alors qu’elle était absente. Elle se disait que lorsqu’elle allait démarcher – c’était dans le cadre d’un dossier numérique – on allait considérer qu’elle était nulle, alors qu’elle était absente. Après, le calcul effectué qui affecte la note zéro pour avoir une moyenne, sur le relevé de notes c’est ABI. C’est en ce sens.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur Grégory LETIN.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Cela dit, si cette étudiante n'a pas pu être évaluée puisqu'elle n'était pas là, elle a une justification ?

(Discussions simultanées)

M. – Je tiens quand même à souligner que pour les ABJ, il n'est pas mentionné les différents cas de figure qui sont considérés comme étant des ABJ.

M. – Parce qu'il n'y a pas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle terminal. Elles sont obligatoirement injustifiées puisque l'on est tenu de se présenter aux épreuves.

Mme – C'est la raison pour laquelle il y a un rattrapage ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que nous allons rester comme l'an dernier puisque nous ne sommes pas d'accord, 0/20. Ça vous laisse le temps de réfléchir et de travailler pour faire autrement. Nous poursuivons, Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Ensuite, lignes 183 et 184, nous proposons de maintenir la semestrialisation pour l'obtention du RSE parce que dans la proposition, le RSE serait attribué en début d'année universitaire. Nous souhaiterions que ça puisse l'être par semestre, dans l'hypothèse où l'étudiant changerait de statut en milieu d'année. S'il devient salarié par exemple, nous souhaiterions qu'il puisse demander le régime spécial pour le deuxième semestre, comme prévu auparavant.

Mme Martine COLLARD (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Tout à fait.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes d'accord. Nous avançons.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Ensuite, les lignes 205, 211 et 218 qui concernent le statut d'AJAC. Antérieurement, pour obtenir le statut d'AJAC il fallait de la validation d'un semestre plus les UEO de l'autre semestre. Cela a été supprimé. Nous souhaiterions que ce soit maintenu car ce n'est pas un cadeau fait aux étudiants que de leur permettre de s'inscrire dans l'année supérieure pour reprendre les matières fondamentales à repasser de l'année précédente. Nous souhaitons le maintien de l'ancien règlement où le niveau 1 serait validé plus les UEO de l'autre semestre, quelle que soit l'année d'étude.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, d'accord.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Ensuite, ligne 227 sur le passage anticipé, il faudra ajouter, « éléments constitutifs en plus de certaines UE. » « Autoriser l'étudiant à suivre les enseignements et passer des évaluations de certaines UE ou EC dans l'un des deux semestres de l'année suivante. » Donc laisser la possibilité aux étudiants de passer soit des UE soit certaines EC avec le passage anticipé.

Ensuite, ligne 235 : l'étudiant ayant validé le L1 est admis en L2. Excusez-moi, c'est bon. Je me suis trompé. Ligne 254, il faut supprimer le verbe être conjugué « est ». Il est en trop dans la phrase.

M. le Président Eustase JANKY – « il a obtenu une note est supérieure », le « est » est en trop.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Il y a un élément qui nous a interpellés mais qui existait déjà. Nous avons tout harmonisé par rapport à ce qui se fait dans d'autres universités mais surtout parce

que ça entraîne une inégalité entre nos étudiants. Il s'agit des lignes 264, 265 et 284, 294 : en ce qui concerne l'obtention de diplômes de Licence ou de Master, notamment les mentions attribuées en Licence et Master. Alors que dans la plupart des universités françaises, seule la note de L3 permet l'attribution de la mention Licence et seule la moyenne de M2 permet l'attribution de la mention Master, ici nous faisons la moyenne des trois années de Licence et la moyenne des deux années de Master ; sauf pour les étudiants qui viennent de l'étranger, qui s'inscrivent ici en L3 ou M2 et pour qui seule la dernière année compte. C'est totalement discriminatoire envers les autres étudiants. Je pense qu'il faudrait s'aligner sur ce qui existe partout ailleurs. Pour la Licence, seule la moyenne de L3 permet l'attribution de la mention à la Licence et seule la moyenne des deux semestres de M2 permet l'attribution de la mention en Master.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Est-ce que ce n'est pas une modification qui peut intervenir plus tard ? Là, nous examinons seulement ce qui est vraiment...

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – C'est tellement facile à faire...

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Oui, c'est facile à faire mais je pense que ça mérite échange.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense aussi. Ça mérite échange, nous laissons en l'état.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Alors laissons-la en l'état. Ensuite, ligne 349, sur la composition des jurys publiée huit jours avant le début du contrôle continu. Je pense que ça posera problème parce que les contrôles continus commencent quelquefois très tôt pour les travaux dirigés. Il faudrait que les arrêtés signés par le M. le Président, reviennent aux composantes dès le début du mois de septembre. Est-ce possible matériellement ? Je ne sais pas.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Effectivement, nous avons eu un débat, les huit jours semblent difficiles à tenir mais je pense que oui, c'est possible à tenir.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – C'est possible, il faudra donc faire dès la rentrée...

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Est-ce que 15 jours c'est plus facile ?

M. le Président Eustase JANKY – C'est plus facile.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – C'est encore pire 15 jours avant le début des contrôles.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Pardon, excusez-moi. C'est pire.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons laisser huit jours.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Huit jours, d'accord. Nous nous dépêcherons pour vous faire remonter les informations au niveau des composantes, dès la rentrée. Ensuite, lignes 352 et 353, nous aurions souhaité un suppléant aux Présidents de jury parce que nous avons connu cette difficulté notamment l'an dernier. Il arrive que le Président du jury soit indisponible et il nous faut un nouvel arrêté. Est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir un Vice-président de jury pour tous les jurys de Licence et de Master ?

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous avons déjà proposé.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, nous avons eu ce problème l’an dernier. Je suis d’accord.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – On mettrait donc « parmi lesquels le Président et le Vice-président sont nommés. »

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – D’accord. Toujours sur la ligne 362, on dit « la présence de tous les membres du jury est impérative. » C’est impossible à tenir dans la réalité. Je n’ai jamais siégé dans un jury où tous les membres étaient présents. Il y en a toujours un ou deux qui sont absents pour des missions à l’extérieur etc. Les collègues présents hier pensent qu’il faudrait plutôt prévoir un minimum de membres présents... un quorum de quatre ou cinq membres enseignants-chercheurs, plutôt que de prévoir que tous les membres du jury doivent siéger. Mais il faut préciser que la présence de tous les membres est impérative sauf cas de force majeure donc d’empêchement valable, dans cette hypothèse la présence de cinq membres est nécessaire.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Cinq membres... tout dépend du nombre de membres dans le jury. Peut-être faudrait-il parler d’une majorité des membres du jury ?

M. – Je pense que le jury est au minimum quatre ou cinq.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – On ne peut pas imposer que tous les membres du jury soient là, c’est difficilement réalisable. Mais est-ce que ce n’est pas une obligation ?

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – C’est peut-être une obligation, mais il y a toujours des collègues qui sont absents.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – C’est la pratique, la théorie est que tous les membres devraient être là.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons avancer, nous restons en l’état. Nous avons convenu de ne pas entrer dans les détails, sinon il faut refaire la CFVU. Nous souhaitons avoir un document qui nous permette au moins de travailler cette année.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – On reste à un minimum ou... ?

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – C’est impératif ?

(Discussions simultanées)

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Je me disais qu’il fallait que nous fassions des recours.

M. le Président Eustase JANKY – En présence de tous les membres suivant l’arrêté ...

(Discussions simultanées)

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Non, non, on ne peut pas...

(Discussions simultanées)

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – On enlève la phrase ?

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous enlevons donc la phrase.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous poursuivons, Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Après, ce sont des propositions personnelles que j'ai reçues par mail. Ce sera trop long à modifier, Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Nous ne pouvons pas entrer dans les détails aujourd'hui, nous y reviendrons un autre jour.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Juste par rapport à votre réaction au sujet de l'article 10 sur les stages. La dernière phrase du document pages 465 à 466 qui a été proposée par un directeur de composante et que nous avons intégrée. Il demandait à ce que chaque composante définisse la même charte des stages qui donne une préférence aux étudiants qui n'ont pas d'éléments pour rédiger leur mémoire et connaître leurs attentes à la soutenance orale, par exemple. Etes-vous d'accord ?

Mme – Oui.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Nous conservons les lignes 131 à 143 avec les erreurs de cohérence que je dois rectifier.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU.

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Excusez-moi, Madame COLLARD. La proposition de modifier la ligne 285 « produit de stage... »

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – La remarque a été faite à l'ESPE par exemple. Ce n'est pas vraiment un stage, c'est une présentation de mémoire. Au lieu d'un rendu de stage (ligne 285), est-ce que la formule « rendu de l'expérience en milieu professionnel » pourrait convenir ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU ? Ça vous convient ?

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Oui, ça donnerait stage, mémoire... tous les documents en lien avec le milieu professionnel.

M. le Président Eustase JANKY – Il se fait un peu tard. C'est sûr que nous ne sommes pas entrés dans le détail, mais si nous avons dû le faire, cela aurait pris beaucoup plus de temps et nous n'aurions pas pu valider le document.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU, dernière question.

Mme Marlène BOUDHAU (CFVU Pôle Guadeloupe) – Ce n'est pas une question, c'est juste pour savoir si on pourrait ajouter stage, mémoire etc. entre parenthèses.

M. le Président Eustase JANKY – Madame BOUDHAU, vous êtes restrictive.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Ça n'a pas été voté.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes d'accord pour dire que ce document ne requiert pas l'aval de tout le monde ? C'est vrai, il n'est pas parfait, il faut le retravailler mais il fallait s'en sortir aujourd'hui. Il fallait faire un document qui nous permette de travailler durant cette année. Il a été amendé à la marge. Avec toutes ces restrictions, je vous demande si vous acceptez de le voter.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à l'unanimité

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Unanimité en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. En Guadeloupe aussi.

M. – En tant qu'élu du CAC, j'aurais souhaité avoir un document corrigé.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – On ne peut pas recharger des comptes rendus.

/

M. – Je parle de ce document qui a été remis et pour lequel nous avons apporté des corrections.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – De toute façon, il sera en libre accès puisque les étudiants y auront accès. Tout le monde pourra le lire une fois qu'il sera terminé.

8- EXAMEN ET VALIDATION DES DEMANDES DE CREATION / RENOUVELLEMENT DE DIPLOMES UNIVERSITAIRES (Faculté des Sciences Médicales)

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer au point suivant, un point sur l'examen et la validation de la campagne d'emploi des Professeurs d'université. Madame LAPLAIGE arrive pour présenter ce point. En attendant, nous allons voir les diplômes d'université. Quatre diplômes d'université ont été proposés par la Faculté de médecine, trois en création et un en renouvellement. Est-ce bien cela, Monsieur DAVID ?

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Bureau recherche scientifique*) – Il a un renouvellement, deux créations et il y a un Diplôme Universitaire en homéopathie qui a subi une modification de durée. Les membres du conseil ont voté à l'unanimité l'avenant modificatif passant de deux à un an. Le DU homéopathie passe à un an.

M. le Président Eustase JANKY – Ce sont des diplômes de la Faculté de médecine qui sont arrivés tardivement, que j'ai regardés. Il y a un diplôme qui passe de deux ans à un an, c'est le diplôme d'homéopathie. Sinon, les diplômes sont autofinancés et il y a une équipe pédagogique en face. Pouvez-vous citer les intitulés, Monsieur DAVID ?

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Bureau recherche scientifique*) – On demande un diplôme universitaire « infection par le VIH », la création d'un diplôme universitaire « prévention et gestion du diabète en soins primaires » et la création du Diplôme Universitaire « éthique et facteurs de santé, contribution des sociétés créoles. » L'avenant modificatif concerne le renouvellement pour le Diplôme Universitaire homéopathie.

M. le Président Eustase JANKY – Ces quatre diplômes ont été vus par le Conseil de faculté, il n'y a pas eu de souci particulier. Je les ai également vus au niveau de l'Université, il n'y a pas de problème. Je rappelle que la Faculté de médecine se pose en transversale. Ces diplômes ne sont pas vus en CFVU. Madame JONVILLE.

Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je voulais juste informer l'Assemblée que quand une Université met en œuvre un DU, quelque part elle donne sa caution. Je veux juste rappeler que l'Académie de médecine a émis un avis défavorable à une reconnaissance ou une réorientation de l'activité médicale, ce qui n'empêche pas que certaines universités font le DU. En tout cas en laissant faire un DU, on cautionne alors que c'est particulièrement discuté en ce moment. Je veux juste attirer votre attention là-dessus.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, le DU homéopathie est remis en question. Pour l'instant, toutes les universités qui ont le diplôme en cours n'arrêtent pas. Il n'y a pas suffisamment d'éléments pour arrêter les diplômes. Par contre, pour mettre un diplôme d'homéopathie, j'aurais du mal à le présenter. C'est juste une petite modification dans l'organisation du diplôme.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Adopté à l'unanimité

9- EXAMEN ET VALIDATION DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI DES PROFESSEURS D'UNIVERSITE

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Examen et validation de la campagne d'emploi des professeurs d'université. Madame LAPLAIGE.

Mme LAPLAIGE-AURIAULT (*Administration Générale*) – Dans le cadre de la campagne de recrutement des emplois au titre de l'article 46, les deux composantes concernées à savoir DE et SJE ont été sollicitées pour faire remonter les postes qu'elles souhaitaient ouvrir au titre de l'article 46. Seul un poste de PR a été remonté au FDE. Il est susceptible d'être vacant et serait ouvert à la section 2 Droit public. Vous avez l'argumentaire. L'objectif aujourd'hui est de valider cette publication de manière à faire remonter la demande de dérogation au Ministère, selon l'article 46-3.

M. le Président Eustase JANKY – C'est un poste qui est susceptible d'être vacant mais il ne l'est pas encore.

Mme LAPLAIGE-AURIAULT (*Administration Générale*) – C'est un poste susceptible d'être vacant si la mobilité de l'agent qui l'occupe est avérée. C'est un poste ouvert en 46-3 c'est-à-dire à titre dérogatoire et qui est conditionné à des quotas pour lesquels le Ministère doit nous faire un retour avant la fin de l'année.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Le support en question est un support de poste. Je me souviens que l'année dernière on avait permis l'arrivée d'un agrégé de l'histoire du Droit et le Ministère s'était engagé à nous octroyer une « voie longue » en Droit public en échange. C'est de ce support dont il est question. Il est prévu en principe que je sois muté à la fin de cette année universitaire. Si c'est le cas, mon support de poste sera utilisé pour ce recrutement à la « voie longue » Je précise en outre que si on nous demande de faire remonter ces informations au Ministère dès maintenant c'est parce que les supports de postes de Professeur à la Faculté de Droit sont contingentés, c'est-à-dire que la moitié des points doit être mise au concours en agrégation nationale, l'autre moitié doit être mise au recrutement au titre de l'article 46 et le Ministère arbitre entre toutes les demandes. C'est la raison pour laquelle on fait remonter dès maintenant cette demande au 46-3 pour qu'en cas de départ de ma part – départ prévu l'année prochaine – mon support puisse être utilisé par les collègues de Droit public qui n'avaient pas obtenu ce recrutement.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Guadeloupe*) – L'article 46-3 c'est réservé aux agrégés ? C'est cela ?

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Non, non, non.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est une qualification Maître de conférences ou alors c'est agrégé sauf si c'est un autre système comme nous avons eu et qui ne nécessite pas de qualification.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Je vous réexplique, si vous le souhaitez. La moitié des postes est mise au concours d'agrégation, l'autre moitié à n'importe quel titre d'article 46. L'article 46-3

concerne les concours locaux que l'on appelle « voie longue » qui sont réservés aux Maitres de conférences ayant 10 ans d'ancienneté dans l'établissement.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Guadeloupe) – Donc forcément quelqu'un qui est sans qualification.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Non qualifié. Il faut qu'il soit HDR et pour qu'il le soit, le Comité de sélection classe les candidats et ensuite le jury se prononce. C'est exactement la procédure qui est en cours en Guadeloupe avec le code de Droit public au 46-3 pour lequel le Conseil académique avait annulé la candidature d'un collègue Maître de conférences. Là, il faut attendre la qualification par le CNU. C'est exactement cette procédure qui est en cours en SJE.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur la publicité du poste.

VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (5) (par le jeu des procurations)

Adopté à la majorité des votants

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Unanimité à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Trois votes « contre » en Guadeloupe. Nous allons passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Je ne sais pas si c'est Monsieur CLERGUE qui avait posé la question sur les référentiels. Monsieur CLERGUE, pouvez-vous la reprendre pour permettre à Mme LAPLAIGE de répondre ?

M. Manuel CLERGUE (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – En ce qui concerne le référentiel, il s'agit de savoir si nous sommes considérés en année maquette pour l'année 2018/2019. Le montant des activités du référentiel est différent selon qu'il s'agisse d'une année maquette ou d'une année classique. Je tiens à préciser que cette année, peut-être plus que les autres années, le changement de maquette a été particulièrement difficile puisqu'en même temps que nous mettons en place une nouvelle maquette, il nous faut mettre en place un certain nombre de dispositifs de la loi ORE, ce qui augmente la charge de travail des responsables de filières.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis entièrement d'accord mais peut-être faudrait-il revoir les référentiels ?

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Guadeloupe*) – C'est écrit dans les référentiels que le responsable de diplôme par exemple a 12 heures en année classique et 24 heures en année maquette. Vous savez que beaucoup de responsables de diplômes sont en train de travailler sur ces maquettes depuis au moins trois voire quatre ans et qu'à chaque fois, on leur a dit que ce n'est pas prévu dans la nouvelle maquette, donc on ne peut pas. Cette année, nous sommes bien en année maquette donc normalement, il devrait avoir au moins un (*inaudible*). C'est bien marqué dans les référentiels.

M. Christophe AUDEBERT (*DGSA*) – Monsieur LAPOINTE souhaite intervenir.

M. Julien LAPOINTE (*CFVU Pôle Martinique*) – Dans la même logique, les Directeurs de département mériteraient d'obtenir les 48h00 de référentiel au lieu des 36 prévus habituellement, dans la mesure où ils passent énormément de temps avec les responsables de Licence et de Master pour mettre au point les maquettes.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Monsieur LETIN.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je voulais juste signaler que pour le vote « contre », j'ai la procuration de Monsieur Bruno VARDE, il fallait donc la compter.

M. le Président Eustase JANKY – Il fallait compter quatre.

M. Grégory LETIN (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Ça fait cinq avec la procuration.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – La question qui est posée aujourd'hui est la suivante : est-ce que nous sommes en année de préparation ou en année de mise en place ?

Mme – Le problème c'est que ça n'a jamais été voté donc...

Mme Soazig LEMOINE (*CFVU Guadeloupe*) – Il faut bien le voter à un moment... une fois.

M. le Président Eustase JANKY – On n'est pas obligé.

Mme Soazig LEMOINE (CFVU Guadeloupe) – Monsieur le Président, je ne suis pas responsable de diplôme mais j'ai quand même vu des gens travailler. Ce n'est pas encourageant pour faire des efforts.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Nous allons donc considérer que nous sommes en année maquette. Il y avait une question aussi sur les heures complémentaires des Post-Doc. C'est bien cela ?

Mme –

Mme LAPLAIGE-AURIAULT (Administration Générale) – Les Doctorants contractuels peuvent effectuer jusqu'à 64 HETD (autorisation de cumul d'activité préalable). Les Post-Doc sont sur des contrats de recherche, ils sont soumis à 1 607 heures. Le cumul d'activité pour effectuer des HETD est refusé par l'Etablissement dès lors qu'ils sont sur des fonds recherche.

M. le Président Eustase JANKY – Il y avait une autre question diverse dont je ne m'en rappelle pas.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Elle portait sur le parcours de remédiation. J'avais demandé si vous pouviez faire un point pour la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Sur le pôle Guadeloupe, la majorité des parcours personnalisés de remédiation sont en Licence en quatre ans, L1 en deux ans. La seule composante où c'est différent et où il y a aussi du tutorat c'est en STAPS. Il faut faire remonter très rapidement les besoins à la présidence parce qu'en Guadeloupe nous avons proposé de demander l'aide des enseignants du lycée sur un certain nombre de matières. J'ai échangé avec le Professeur JEHEL sur ce point, il me semble qu'il y a un financement. Il faut donc faire remonter ses besoins pour permettre au Président de ventiler le financement sur les deux pôles. Je crois que le volume horaire qui avait été fixé comme cadre est de 60 heures d'enseignement complémentaire chaque semestre.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Monsieur le Président, pouvez-vous nous dire à qui faire remonter ces besoins exactement ? Est-ce que nous devons écrire sur votre adresse ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il faudrait passer directement par votre Vice-président de CFVU, Monsieur JEHEL, qui va me harceler... Madame COLLARD aussi. Je rappelle qu'il n'y a que 110 « oui si » en Martinique alors qu'en Guadeloupe il y en a 362. Il y a quand même une différence entre les deux pôles.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Madame ROGERS.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y.

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Sauf erreur, la loi prévoit que l'on puisse utiliser les fonds liés aux « oui si » non pas simplement pour les primo-entrants mais pour les étudiants sur les deux années suivantes. Nous le savons, c'est fréquemment dit qu'un certain nombre de personnes ont été acceptées sans les « oui si » alors qu'ils ont besoins de l'aide qui est proposée. Effectivement, nous avons la possibilité – dans la limite de ce que l'on avait demandé – de faire bénéficier des moyens qui ont été obtenus à d'autres étudiants que les primo-entrants qui entraient dans le cadre des « oui si ».

C'est d'autant plus important qu'un certain nombre d'étudiants qui sont inscrits en Parcours sup en Martinique auraient pu bénéficier des moyens qui ont été obtenus. Nous avons donc fait une demande il y a quelques mois.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS, vous savez que le financement est donné en fonction de ce qui remonte au niveau du Ministère. En Martinique, un maximum de composantes ont demandé à augmenter la capacité, juste pour ne pas faire le « oui si ». Je vous rappelle que le « oui si » est fait pour accompagner les étudiants. Le simple fait d'augmenter la capacité, cela veut dire que l'on prend tout le monde. Or, parmi tous les étudiants que nous avons pris parce que nous en avons la capacité, il y en a beaucoup qui sont en difficulté. C'est un très mauvais calcul de dire que l'on augmente la capacité juste pour ne pas faire les « oui si ». Maintenant, vous me dites qu'il y a des étudiants qui seront forcément en difficulté et qu'il faudrait accompagner et que si ces étudiants ont envie de venir en « oui si », j'aurai le budget pour pouvoir le faire. Non, vous me dites de ponctionner dans le budget donné à ceux qui ont véritablement fait le travail pour le donner à des étudiants qui ont été pris sans consulter les dossiers, alors qu'en réalité ce sont des étudiants qui n'ont pas bénéficié du « oui si ». J'ai un financement, j'ai 110 étudiants en Martinique et 362 en Guadeloupe. S'il y a un financement pour les autres, je ne vois pas d'inconvénient mais j'avoue que j'ai un budget pour ces étudiants. Madame COLLARD.

Mme Martine COLLARD (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Est-ce que l'on pourrait demander aux scolarités des...

Mme Dominique ROGERS (CFVU Pôle Martinique) – Ce n'était pas le cas. Je tiens à dire absolument que tous les dossiers en retard dans ma composante, dans mon département, ont été étudiés. Les étudiants dont je vous parle sont de deux natures, ce sont des étudiants qui ne sont pas passés par Parcours sup et pour lesquels nous n'avons pas eu de dossier, nous n'avons pas eu l'opportunité de mettre en « oui si ». Ce n'est pas du tout une mesure complémentaire que je demande, c'est une possibilité d'accompagnement. Elle est demandée dans un cadre réglementaire qui nous a été précisé par le Rectorat Martinique. Je ne vous demande pas de ponctionner en plus, je vous demande juste de pouvoir bénéficier des fonds qui ont été demandés et qui ont été obtenus. Pas plus.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS, nous allons justement utiliser les fonds pour accompagner les étudiants. Nous n'allons pas utiliser les fonds pour faire autre chose. Nous avons reçu des fonds pour accompagner les étudiants qui sont en difficulté, nous le ferons. Maintenant, s'il y a d'autres étudiants en difficulté, si j'ai une liste précise de ces étudiants... l'objectif est de permettre aux étudiants de mieux réussir. Si nous avons la possibilité de les accompagner pour qu'ils réussissent, je n'y vois pas d'inconvénient à mon niveau, Madame ROGERS. Je ne suis pas là pour laisser le financement prévu pour ces « oui si », pour les mettre quelque part d'autre. Nous sommes donc prêts à accompagner les étudiants à condition de savoir le nombre d'étudiants. Il ne faudrait pas arriver en fin de semestre et me dire qu'il y a une centaine d'étudiants de plus. Il faut que je sache exactement le nombre d'étudiants qui ont besoin d'un soutien en dehors de ceux qui ont été prévus par Parcours sup. A ce moment-là, nous verrons comment pouvoir nous organiser avec un budget qui a été donné pour ceux qui ont répondu au « oui si ».

Avez-vous d'autres questions ? Le cas échéant, nous allons arrêter la réunion. Je crois que nous arrivons à la fin, c'est une réunion qui était longue. Je pense que c'est vraiment la dernière fois que je fais une réunion aussi longue. Nous l'avons faite parce que vous n'avez pas travaillé en amont, nous avons effectué le travail des CFVU. Je vous demande de travailler en partenariat. Il y a une CFVU qui a beaucoup travaillé, celle de la Guadeloupe. Celle de la Martinique doit également travailler pour que nous ne nous retrouvions pas dans ces difficultés. Nous avons pris beaucoup de retard à cause de cela. Nous

avons toujours du retard, on dira après que c'est la CFVU de la Guadeloupe qui a le dernier mot. Je pense qu'il faut reconnaître qu'il y a des gens qui travaillent et d'autres qui traînent les pieds. Il nous faut avancer, il faut que les gens se mettent au travail dans cette université. Nous perdons trop de temps à faire autre chose qu'à se mettre au service des étudiants. Il y a des gens qui perdent du temps à faire autre chose et qui n'ont pas le temps de travailler pour les étudiants. Je dis bien aujourd'hui que c'est la dernière fois que je fais une réunion aussi longue. La prochaine fois, je l'arrête. Vous voyez bien que l'on est dissipé, quand on est dissipé, on n'écoute plus rien, personne n'écoute parce que la réunion a été longue. Merci beaucoup, bon appétit.

M. Christophe AUDEBERT (DGSA) – Monsieur LAPOINTE souhaite intervenir.

(Brouhaha)

M. Julien LAPOINTE (CFVU Pôle Martinique) – Si certaines personnes traînent les pieds, ce n'est pas le cas de tous les membres de la CFVU Martinique. Ceux qui sont encore présents en ce moment dans la salle ne traînent pas les pieds. Je peux le confirmer. Nous avons même eu à travailler hier après-midi par mail et ce matin encore, pour pouvoir proposer des modifications dans le règlement général.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LAPOINTE, je n'ai pas dit tout le monde. J'ai dit certaines personnes. Je sais bien qu'il y a des gens qui travaillent et d'autres qui ne travaillent pas forcément.

(Séance levée à 12h54)